

# TRIBUNE



PB-PP|B-00802  
BELGIE(N)-BELGIQUE

SEPTEMBRE 2024

**CGSP**

**FGTB Services Publics**  
**Ensemble, on est plus forts**

79<sup>e</sup> année - n°29 - septembre 2024 (trimestriel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



80 ANS TRIBUNE P. 4-7

SECTEURS P. 17 à 39

# 80 ANS TRIBUNE ÉVOLUÉE



**ÉDITO P. 3**  
Le Pacte sociétal,  
le trompe-l'œil  
de la politique



**DOSSIER P. 8**  
Élections 2024



**NOTRE HISTOIRE P. 14**  
Notre Sécu a 80 ans

## SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**  
Le Pacte sociétal, le trompe-l'œil de la politique
- 4 ACTU TRIBUNE**  
Votre magazine syndical évolue !
- 6 NOTRE CULTURE**  
80 années au service des affiliés
- 8 DOSSIER**  
Élections 2024
- 13 NOS MÉDIAS**  
Touche pas à ma Sécu !
- 14 NOTRE HISTOIRE**  
Notre Sécu à 80 ans
- 16 IRB**  
Accident sur le chemin du travail
- 17 ADMI / [www.cgsp-admi.be](http://www.cgsp-admi.be)**  
17 / Admi-mots : Barre à droite !  
18 / Analyse de la DPR  
19 / Analyse de la DPC
- 21 IRW-MINISTÈRES / [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)**  
21 / SPF Finances – Fedorest reste au SPF mais ...  
22 / SPF Justice – Le personnel réquisitionné  
23 / Motions adoptées au Congrès
- 25 CHEMINOTS / [www.cgsp-cheminots.be](http://www.cgsp-cheminots.be)**  
25 / Avenir du rail ?  
26 / Élections sociales  
26 / Élections politiques
- 29 ENSEIGNEMENT / [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)**  
29 / Mot du Président – Barre à droite... Toute !  
30 / Financement des bâtiments scolaires  
31 / Régime de DPPR  
32 / Une rentrée au goût amer...
- 33 GAZELCO / [www.cgsp-gazelco.be](http://www.cgsp-gazelco.be)**  
33 / Élections sociales 2024  
Commission paritaire 326
- 34 POSTE / [www.cgspposte.be](http://www.cgspposte.be)**  
34 / News
- 35 TBM**  
35 / Comité des Pensionnés TBM Namur
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**  
36 / Édito  
36 / Proximus – Dépôt du cahier revendicatif  
37 / SKEYES  
39 / IBPT – Comité Secteur VIII



## LE PACTE SOCIÉTAL, LE TROMPE-L'ŒIL DE LA POLITIQUE



Le 15 juillet, devant le Parlement wallon, Adrien Dolimont, le nouveau Ministre-Président appelait à la construction d'un nouveau « pacte sociétal ». Cette formulation n'est pas anodine et révèle les intentions de ce gouvernement.

### UN TERME QUI MASQUE PLUS QU'IL N'AFFIRME

Le mot « social » réfère à l'organisation de la production. On le lie clairement à l'économie, aux biens quantifiables et à leur répartition. Cet adjectif se développe au XIX<sup>ème</sup> siècle avec la question sociale, c'est-à-dire les conditions de vie liées à la situation économique et aux lois qui régissent le travail. Tandis que le terme « sociétal », tout nouveau venu, est employé pour désigner ce qui a trait aux comportements de l'individu et à l'évolution des mœurs. Cela concerne la liberté individuelle, la vie privée, le sens que l'on donne à sa vie, et non plus le niveau de vie ou la redistribution des biens. Les deux mots se ressemblent mais user davantage du terme sociétal n'est pas innocent dès lors que ce concept permet de s'affranchir du terme « social », « *lourdement porteur de connotations potentiellement critiques* », comme le rappelle Pascal Durand<sup>1</sup>.

En effet, en ramenant les discussions à des choix individuels, le sociétal fait disparaître la question sociale. Ou, pour être plus précis, il l'invisibilise, sans jamais la résoudre. L'emploi du mot « sociétal » marque l'abandon du collectif et de la solidarité au profit d'un repli sur soi et de l'individualisme. Clairement, les questions sociétales sont d'autant mises en avant par les gouvernements que ceux-ci sont en peine de répondre aux enjeux économiques et aux exigences sociales ! Le glissement du politique à la sphère privée induit immanquablement le délaissement de la chose commune !

### LE PACTE SOCIÉTAL POUR REMPLACER LE PACTE SOCIAL

Le Pacte social, dont nous allons fêter les 80 ans, a permis une redistribution plus égalitaire de la richesse produite au travers de mécanismes de solidarité tels que la sécurité sociale et les services publics. Le Pacte sociétal quant à lui vise la chasse aux chômeurs, le détricotage des services publics et le définancement de la sécurité sociale tout en s'accommodant d'une libération de la parole raciste qui bien sûr divise la société au lieu de l'unir. Si tout va mal, regarde ton voisin, c'est lui le responsable, pas le gouvernement ... Les mots se ressemblent mais les projets politiques qu'ils définissent sont fondamentalement différents.

Sous couvert d'austérité, les gouvernements de ces prochaines années vont s'atteler à remettre en cause notre modèle de société. Les déclarations sur la nécessité de réduire les dépenses publiques et donc de limiter les moyens des services publics et de la sécurité sociale ne laissent présager rien de bon.

### TOUS ENSEMBLE !

Face à ces attaques, il nous faudra, une nouvelle fois, répondre présents en construisant le rapport de forces et en rappelant qu'un autre monde est non seulement possible, mais aussi nécessaire. La réponse de la CGSP devra être à la hauteur des attaques ; elle ne pourra être qu'intersectorielle, car c'est l'ensemble des services publics qui seront menacés.

Dans la lutte de longue haleine qui s'annonce, il nous appartient de construire et de consolider toutes les solidarités possibles, avec l'ensemble de la FGTB mais aussi avec les autres acteurs de la société civile, car à l'évidence le combat pour des services publics de qualité concerne l'ensemble de la population.

C'est la mobilisation du mouvement social qui fera échec au nouveau pacte sociétal. Comme le chantent nos Camarades chiliens « Le peuple uni ne sera jamais vaincu ! »

**Patrick LEBRUN**  
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

**Laurent PIRNAY**  
Vice-Président de la CGSP

1. Pascal Durand, article « sociétal » in *Les Nouveaux mots du pouvoir*, Aden, 2007.

## VOTRE MAGAZINE SYNDICAL ÉVOLUE !

*Tribune, 80 ans au compteur, est mis sous pression financière par une décision du gouvernement fédéral, comme d'autres médias, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet. Quelle évolution pour votre trimestriel ?*



Source bpost

En décembre 2023, le gouvernement fédéral a pris la décision de supprimer le mécanisme de « concession » pour assurer la distribution postale de la presse écrite après le 30 juin 2024, mécanisme dont *Tribune* bénéficiait comme presse périodique, au même titre que *Syndicats magazine* et d'autres périodiques associatifs ou mutuellistes.

### RÉTROACTES

Tous les 5 ans, l'État organise un marché public en vue d'attribuer cette concession. En 2023, l'entreprise publique bpost qui assurait cette distribution jusqu'à présent est arrivée dernière de l'appel d'offres, derrière ses concurrents Proximity et PPP. La potentielle attribution du marché à cette dernière a suscité une controverse politique, certains redoutant une perte de la qualité du service et des conditions sociales dégradées, sans compter l'impact pour le personnel de bpost.

Envisagée comme une mesure d'économie pour les finances publiques, cette mesure a divisé le gouvernement, mis sous pression par les éditeurs (presse quotidienne particulièrement) et les associations (e.a. de l'éducation permanente et les syndicats et mutuelles pour la presse périodique). PS et Ecolo souhaitaient augmenter l'enveloppe financière à l'heure où la désinformation

met en péril la démocratie. Le MR voulait maintenir un soutien aux libraires indépendants. L'Open Vld ne voulait pas toucher à l'enveloppe existante.

À la suite des résultats controversés de cet appel d'offres, la coalition Vivaldi a finalement décidé de ne pas attribuer le marché et de mettre fin au principe de cette subvention fédérale en la remplaçant par un crédit d'impôts temporaire aux éditeurs jusqu'en 2026. Après moult discussions, aucun retour en arrière n'est envisagé. Les éditeurs espéraient pouvoir négocier avec le prochain gouvernement fédéral un soutien financier de la distribution postale au-delà de 2026. Nul doute que les résultats des élections fédérales et les discussions en cours avec le formateur Bart De Wever (N-VA) n'augurent aucune porte de sortie de ce côté-là.



Le routage à l'Atelier Cambier

## QUEL AVENIR POUR TRIBUNE ?

Directement concernée par cette décision fédérale, *Tribune* va être appelée à évoluer. En effet, les nouveaux tarifs postaux de l'entreprise publique ont été annoncés en mai dernier et nos craintes ont été confirmées : le budget de livraison de *Tribune* a doublé au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ! Dans ces conditions, il y a là une occasion à saisir de réfléchir à l'évolution de *Tribune* et de rencontrer certains besoins qui avaient été relayés par divers canaux, notamment le besoin de pouvoir répondre plus rapidement à l'actualité politique et sectorielle.

Voilà pourquoi l'IRW-CGSP a réservé le nom de domaine [www.matribune.be](http://www.matribune.be) afin d'y relayer vos futures *Tribunes* sous format pdf dans un premier temps. En toute conscience de la fracture numérique, ce format pdf offrira la possibilité d'afficher et/ou distribuer tout ou partie de *Tribune* au plus proche de vous, lecteurs et lectrices. Dans un second temps, ce site web qui sera dédié à *Tribune* et donc à une information syndicale dans les services publics francophones pourrait évoluer et fournir plus largement à son public des articles de fond, dossiers d'actualité, portraits et reportages de terrain sur les services publics, avec une ligne éditoriale de gauche syndicale.

Dans cette période de transition, votre avis importe, chères lectrices et chers lecteurs ! En scannant le QR code ci-dessous, vous pourrez répondre à notre formulaire en ligne et annoncer votre préférence quant au format papier ou numérique. Vous pouvez aussi si vous le préférez répondre à ce sondage en envoyant un mail à [TribFR@cgspace.be](mailto:TribFR@cgspace.be) précisant « *Je souhaite continuer à recevoir ma Tribune de l'IRW-CGSP en format papier et par courrier postal* ».

**Je scanne le QR code si je souhaite continuer à recevoir une *Tribune* en format papier et par courrier postal.**



## NOTRE CULTURE ■■■

**TRIBUNE 80 années au service des affiliés**

*C'est au mois d'août 1945 que paraît la première Tribune, la Tribune de la Centrale générale des services publics. Son petit édito de présentation se termine par « Que sa carrière soit féconde ! » 80 années plus tard, nous pouvons affirmer que cette promesse a été tenue. La longévité de notre journal associatif témoigne tout à la fois de l'attachement que lui portent ses affiliés ainsi que d'une présence salutaire dans un paysage médiatique et politique morose et de surcroît qui est loin de lui être favorable. Avec fierté, Tribune défend notre liberté d'expression.*

Liberté d'expression certes, mais aussi liberté tout simplement. Avec un tirage de plus de 150 000 exemplaires, *Tribune* est restée un journal indépendant. Un journal militant à l'évidence, mais totalement indépendant tant des partis politiques que des groupes de pression économiques et des ravages de la publicité et du prêt-à-penser.

*Tribune* a été conçue dès le départ comme le porte-voix de nos revendications et du souci d'informer et de sensibiliser nos affiliés. Au fil du temps, elle est devenue bien plus encore : un organe qui assure les échanges, ponctue les communications entre l'intérieur et l'extérieur, entre le sommet et la base. Un organe qui compose sur tous les tons, couvrant l'actualité que vivent nos affiliés en la situant historiquement et contextuellement, abordant la complexité sans complexes ! La diversité de ses articles est le témoin direct de l'étendue et de l'incroyable potentialité des travailleurs de nos services publics.

*Tribune* fait ainsi la démonstration du travail colossal réalisé par les fonctionnaires tous les jours et, en cela, ce journal est un outil extraordinaire de lutte contre les préjugés et stéréotypes faciles qui préparent toujours le terrain aux coupes sombres et aux politiques d'austérité. Dans un paysage médiatique où la presse de gauche a disparu, c'est un atout qu'il convient d'apprécier.

**ÎLOT DE RÉSISTANCE**

Aujourd'hui, la marchandisation généralisée n'épargne ni nos services publics ni toutes les formes de communication. Une pensée unique, essentiellement favorable à la bourgeoisie, se répand à mesure que la presse se concentre et que la diversité s'amenuise. Il est difficile actuellement de trouver un média qui s'oppose à cette consommation culturelle.

*Tribune* se veut être cet îlot de résistance à l'uniformisation ! Par sa nature même, elle se pose en contre-pouvoir à tout discours hégémonique. Elle est radicalement engagée à lutter contre l'assujettissement du langage à toute forme

de servilité. Elle ne tient à rien moins qu'à retrouver les pouvoirs de notre énonciation et la liberté de notre ton ! *Tribune*, journal d'association et d'opinion, reste une exception dans notre société libérale qui condamne à la disparition toute entreprise non rentable. Elle participe à l'exercice des libertés d'expression, de pluralité de la presse sans lesquelles il n'y aurait aucune garantie démocratique à nos libertés fondamentales. Et c'est d'autant plus difficile que *Tribune* ne perçoit pour cela aucune aide à la presse écrite alors que ses coûts fixes sont les mêmes que ceux de la presse généraliste.

**LA PRESSE SYNDICALE MISE AU DÉFI**

Aujourd'hui, toute la presse associative et *a fortiori* les médias syndicaux sont dans l'obligation de se repenser. Il y a en effet urgence, si l'on veut continuer à produire du sens et rester fidèles à nos engagements de défense de nos affiliés et de promotion de notre modèle social. Il faut pouvoir continuer à assurer non seulement le caractère revendicatif de nos positions, mais également le fait de pouvoir offrir à penser ce qu'on ne peut pas lire ailleurs. Pour toutes ces raisons, *Tribune*, loin de disparaître, va continuer son évolution afin de perpétuer son rôle de contre-pouvoir et d'éducation populaire.

**TRIBUNE, UN GAGE D'AVENIR**

*Tribune* est en effet à un carrefour. Résister, c'est aussi savoir s'adapter à une époque où la digitalisation est partout. Résister, c'est aussi prendre conscience de son empreinte écologique. Résister, c'est savoir dépasser les données immédiates pour continuer la mission que l'on s'est fixée : défendre nos affiliés et promouvoir des services publics de qualité. L'enquête que nous réalisons dans cette *Tribune* doit nous permettre d'éclairer les choix qui seront faits. Mais une certitude demeure : *Tribune* est un gage d'avenir car son dynamisme, sa nécessité et sa créativité sont des atouts au service des affiliés et de notre organisation syndicale.

## PETITE HISTOIRE DE **TRIBUNE**

De 1912 à 1940, certaines centrales professionnelles ont édité leur propre journal syndical : « *L'étincelle* », « *Le tram belge* »...

Dès la création de la CGSP, en août 1945, *Tribune* est éditée sous la forme d'un feuillet de 4 pages sur papier journal.

**Années 70 :** *Tribune* paraît alors deux fois par mois. Elle comporte 8 pages et 10 éditions sectorielles. La Une reprend bien souvent des informations sectorielles et est donc différente à chaque édition.

**1985.** *Tribune* adopte un format magazine de 16 pages et devient mensuelle. Une *Tribune* est éditée pour chaque secteur. Il y a ainsi une *Tribune Cheminots*, une *Tribune Enseignement*, etc, soit 9 éditions différentes. Dans chacune, un premier cahier de 8 pages est consacré à l'information intersectorielle et est rédigé par le Service Presse. C'est la *Tribune générale*. Le second, dit *Tribune sectorielle*, est réservé aux textes du secteur concerné. L'impression est en bichromie rouge et noire. Le titre *Tribune* apparaît verticalement mais redeviendra horizontal en 1987.

**1990.** Suite à la fédéralisation de nos instances, la *Tribune* est communautarisée. L'édito n'est désormais plus signé par le Président de la Centrale mais par le Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Une page entière est dévolue à l'Entité de Bruxelles. Le titre *Tribune* s'écrit dorénavant en lettres minuscules et en italique avec en arrière fond un crayonné rouge. Un périodique en langue allemande est également créé : *Info-AZOD*.

**2003.** Nouvelle maquette. Quadrichromie sur la couverture et les pages centrales et bichromie pour le reste.

**2004.** Suite à la fusion des secteurs ALR et Parastataux, le nombre de versions de *Tribune* passe de 9 à 8.

**2010.** Changement de maquette, de type de papier et de mode d'impression pour les 16 pages de *Tribune*. Quadrichromie sur toutes les pages. La *Tribune* est dorénavant entièrement composée en interne, à l'exception de l'impression et du routage.

Le nombre d'éditions de *Tribune* passe à 7, suite au regroupement opérationnel au niveau de la presse syndicale des secteurs Poste et TBM. Le secteur Enseignement édite une *Tribune* de 24 pages. Pendant deux ans, le titre devient *Tribune des services publics*.

**2013.** Renforcement de l'emploi de la quadrichromie et recours important à l'iconographie. *Tribune*, tout en gardant sa version papier, devient également digitale. Elle est numérisée, consultable et téléchargeable via le nouveau site Internet de l'Interrégionale wallonne.

**2017.** Nouveau site Internet. *Info-AZOD* se transforme et devient *FOKUS*.

**2018.** Nouvelle maquette. *Tribune* passe à l'édition unique et intersectorielle de 40 pages en un format A4 sur papier allégé et recyclé. Les 15 premières sont consacrées à l'actualité intersectorielle wallonne. Une page est dévolue à l'Interrégionale de Bruxelles et les 24 pages suivantes sont réparties entre 8 secteurs. Publiée 4 fois par an (mars, mai, septembre et décembre), une cinquième édition spéciale (juillet) consacrée aux résolutions de congrès paraît aussi tous les quatre ans.

**2023.** *FOKUS* devient *TRIBÜNE*, une version intégralement traduite en allemand des 15 premières pages intersectorielles de *Tribune*.

**2024.** *Tribune* entre dans sa 80<sup>e</sup> année et s'apprête à relever tous les défis qui se présentent à elle !



# GOUVERNEMENTS WALLON ET FRANCOPHONE

## LA CÔTE D'AZUR NE FAIT PLUS RÊVER

*Une feuille de route déclarative sans aucune trajectoire chiffrée. Voilà comment qualifier les déclarations de politique régionale (DPR) et communautaire (DPC) de la nouvelle législature 2024-2029, sous la coalition Azur (MR-Les Engagés). Il faudra « avoir le courage d'y résister »<sup>1</sup>.*

Ils ont donné l'air de s'entendre comme des larrons en foire lors de la présentation de leur coalition Azur, Georges-Louis Bouchez (MR) et Maxime Prévot (Les Engagés, ex-CDH) le 11 juillet dernier. Après quatre semaines de consultations et de négociations, le MR et Les Engagés ont présenté les déclarations de politique régionale (DPR) et communautaire (DPC) 2024-2029, soit le programme politique que les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent appliquer au cours des cinq prochaines années. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela va chauffer...

### NÉOLIBÉRALISME ASSUMÉ

D'entrée de jeu, le ton est donné, ou plutôt la structure des déclarations préfigure l'axe primordial de la coalition Azur. Dans les deux cas, tant à la Région qu'à la Communauté, le premier chapitre de la déclaration est consacré à la gouvernance. S'y retrouvent des sous-thématiques communes autour de la « transparence », de la « rationalisation », du « choc » (administratif ou de simplification), de l'« optimisation », sans oublier « une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques » qui sonne comme un affront aux travailleurs et travailleuses des administrations et plus largement des services publics wallons et francophones.

Au-delà de la structure, le vocabulaire n'est pas en reste pour pointer les priorités azuréennes. Les notions de gouvernance, de transparence et d'efficacité occupent une position centrale dans les deux déclarations politiques.

Le mot « gouvernance » apparaît à 30 reprises dans la DPR (à 33 reprises dans la DPC) tandis que la « transparence » revient 11 fois dans la DPR (13 fois dans la DPC). Les occurrences des termes connexes « (in)efficacité » et « (in)efficacité » sont relevées respectivement à 28 reprises dans la DPR (14 dans la DPC) et à 35 reprises dans la DPR 18 dans la DPC. Enfin, la fameuse « simplification administrative » est mentionnée 13 fois dans la DPR (16 dans la DPC). Le ton est donné.



### UN MIROIR AUX ALOUETTES

On peut sans se tromper affirmer que nous sommes face à une déclaration de politique régionale creuse budgétairement mais terriblement brutale idéologiquement. La droite sortie renforcée des élections ne reniera aucun de ses dogmes : coupes sombres dans les politiques publiques et les services publics, renforcement des sanctions, culpabilisation des malades et des chômeurs, fragilisation de l'emploi, retour du fait du prince, primauté des intérêts financiers sur les enjeux sociaux et environnementaux, privatisation et austérité.

Même si Maxime Prévot a ouvert la conférence de presse du 14 juillet de présentation de son casting ministériel par de longues minutes sur l'importance de la concertation sociale, la lecture de la DPR contraint à douter de sa sincérité. Un affaiblissement global des organisations syndicales et des corps intermédiaires en général est à craindre.

*Rendre la gouvernance plus agile de certaines UAP ou encore éviter la multiplication des lieux de discussion entre interlocuteurs sociaux ne font que confirmer ce que le MR a matraqué pendant la campagne et lors des consultations post-électorales sur la fameuse stratégie « Waze » (l'objectif à atteindre est clair et intangible, seuls des ajustements sur la manière d'y arriver seront pris en compte).*





# JE SUIS STATUT

## LA FONCTION PUBLIQUE EN PREMIÈRE LIGNE

En parallèle, le Code wallon de la fonction publique jugé peu moderne sera revu. L'objectif est que les futurs engagements se fassent sous la forme de contrats à durée indéterminée *afin de mettre fin progressivement au régime statutaire*. La DPR prévoit que les statutaires en fonction conserveront leur nomination et droits acquis en matière de pensions et de rémunération mais devront se soumettre aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement (évolution de carrière, régime disciplinaire, rupture de la relation de travail, évaluation, mobilité, régimes de congés en ce compris les congés de maladie). En attendant l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre réglementaire, les différences entre les régimes seront gommées.

À noter que l'exigence de la détention du Certificat de Management Public de l'École d'Administration sera abandonnée (les auditions seront privilégiées).

Dans l'enseignement également, le statut est remis en cause en introduisant les contrats à durée indéterminée sous couvert de lutte contre la précarisation des enseignants débutants. Nous y reviendrons plus loin dans les pages sectorielles. Par ailleurs, loin de défendre un enseignement public, neutre, unique et gratuit, la DPC fait la part belle à l'enseignement libre confessionnel en parfaite adéquation avec les revendications historiques du Segec. Sous prétexte d'égalité, le gouvernement veut renforcer les écoles catholiques en niant les spécificités de l'école publique qui répond au principe de neutralité.

Dans une analyse des mesures annoncées sous le prisme des inégalités, l'économiste et ancien secrétaire fédéral d'Ecolo Philippe Defeyt craint notamment que la fin des nominations ne crée une fonction publique à deux vitesses, puisqu'elle supposerait qu'un policier ait *« plus de droit d'être nommé qu'un enseignant »*. La DPR précise en effet que la fin du régime statutaire ne concernera pas les *« fonctions d'autorité »*, donc pas la police locale par exemple.

## LE STATUT, NOTRE PROTECTION DE CITOYENS

Ces attaques contre le statut d'agent de la fonction publique doivent être dénoncées.

En effet, le statut protège les fonctionnaires de l'arbitraire et permet d'éviter une instrumentalisation de l'administration à des fins partisans. Le statut permet aux agents de résister aux pressions du politique et de prendre à chaque instant les décisions de manière totalement objective dans l'intérêt du citoyen avant tout. Cette indépendance face aux diktats d'une autorité risque d'être largement entamée si le gouvernement met en œuvre la réforme décrite dans la DPR.

Comme le rappelait l'IRW-CGSP dans son Congrès de 2022 : *« L'État n'est pas un employeur comme un autre. Ses missions reposent sur l'intérêt général de la population et il dispose pour cela de la force des lois et de l'Autorité pour les faire respecter. Le fonctionnaire, en prêtant serment, est investi d'une partie de cette Autorité et le statut vient en définir juridiquement les limites, les fonctions et les conditions d'accès. (...) Le Statut des agents de la Fonction publique est une émanation de notre Constitution. Il consacre plusieurs de nos libertés fondamentales qui ont une portée universelle et émancipatrice.*

*Voilà pourquoi le statut doit rester la norme ! Il demeure le socle sur lequel s'inscrivent nos droits fondamentaux conquis de haute lutte sur l'arbitraire et dont l'État garantit l'accès à tous via de nombreux services publics. »*

Le 15 juillet devant le Parlement wallon, Adrien Dolimont, le nouveau Ministre-Président de la Région wallonne appelait à la construction d'un nouveau pacte sociétal (pas social ; la nuance est essentielle) sur la base évoquée ci-dessus... Ce sont les principes du service public qui sont mis à mal par ce projet sociétal défendu par ce gouvernement MR-Les Engagés : neutralité, égalité, indépendance, impartialité.

1. En écho au titre des deux déclarations « Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire ».

# NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES RISQUE MAXIMAL SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES SERVICES PUBLICS !

*Constatant avec amertume qu'une politique sociale et solidaire marche mieux que la liberté individuelle pour réduire la pauvreté (sic!), la droite a choisi un autre angle pour détruire la Sécu et les services publics: leur dé financement. Les négociations politiques fédérales en cours annoncent déjà plus d'une dizaine de milliards d'économie dans les dépenses publiques d'ici 2028!*

En effet, quoi de plus commode face à un mécanisme qu'on souhaite supprimer que de dire qu'on n'en a pas les moyens? Or les moyens, on les a! Tout est une question de choix politique<sup>1</sup>.

## LES SOURCES DE FINANCEMENT DE LA SÉCU EN BELGIQUE

On compte trois principales sources de financement: les cotisations sociales des travailleurs, celles des employeurs et l'État. À cela s'ajoutent quelques sources diverses, dans une moindre mesure.

Ces sources de financement ont évolué ces 30 dernières années. La part de financement par les travailleurs est en légère baisse mais reste plutôt stable depuis 20 ans autour de 20%. Idem pour la part des sources diverses (entre 2 et 3%) qui varie très peu. En revanche, la part de contribution au financement de la sécurité sociale par les employeurs a, elle, baissé drastiquement, passant de 45 à 35%. Enfin, la part de l'État est la seule à avoir augmenté de 29% à 45%.

Qu'est-ce que cela signifie? Que les employeurs et les entreprises participent beaucoup moins à la solidarité nationale aujourd'hui qu'ils ne le faisaient il y a 30 ans. Et que pour compenser ces baisses de cotisations par les employeurs, le gouvernement puise dans le budget de l'État financé par l'impôt.

## SORTIR DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE À COURTE VUE

Il faut distinguer les cotisations sociales – qui financent la sécu – et l'impôt des personnes physiques, l'IPP – qui finance le fonctionnement de l'État et les services publics.

Pourquoi? Parce que tout l'argent issu de l'IPP que le gouvernement va mettre dans la Sécu pour compenser les baisses de cotisations, c'est de l'argent qu'il ne pourra plus mettre dans les services publics tels que la police, la justice ou les transports publics... Si les employeurs paient moins, il faut bien que quelqu'un d'autre paye à leur place.

Alors que les travailleurs et travailleuses continuent de participer à la solidarité nationale vis-à-vis de nos malades et de nos seniors, les patrons, eux, décident d'y participer de moins en moins.

## LES ENTREPRISES SONT AIDÉES

« Il faut baisser le coût de la main d'œuvre et aider les entreprises, sinon on ne sera pas compétitif avec les pays voisins », nous répondent les employeurs.

Qu'ils se rassurent! Les entreprises bénéficient d'aides et pas qu'un peu! En additionnant les coûts des subsides, des régimes fiscaux spécifiques, des aides au développement, des baisses des cotisations, etc., l'État allouait moins de 2 milliards d'euros en aide aux entreprises il y a 30 ans. Et les subventions salariales atteignent plus de... 16 milliards aujourd'hui!

## FINANCEMENTS PUBLICS VS FINANCEMENTS PRIVÉS

Il y a une donnée remarquable présentée par Matthias Somers, coordinateur du Thinktank progressiste Minerva: la comparaison des dépenses sociales entre les pays de l'OCDE. Qu'y voit-on? Effectivement la Belgique figure parmi les pays dont les dépenses sociales publiques sont les plus élevées. Mais elles ne sont pas les seules à financer une politique sociale. Il y a aussi des dépenses privées. Quand nous nous rendons chez le médecin, même si notre mutuelle nous rembourse une bonne partie des dépenses, il y a toujours un solde payé de notre poche.

Si l'on tient compte de toutes ces dépenses privées en les additionnant aux dépenses sociales publiques, que constate-t-on? Un pays comme les États-Unis consacre 5% de PIB en plus que ne le fait la Belgique. Pour le dire autrement, aux États-Unis, la politique de la santé coûte peut-être moins cher à l'État, mais elle coûte plus cher aux Américains, pour moins d'efficacité et surtout en laissant un nombre colossal de personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants sur le bord de la route. Ne faisons pas la même erreur!

1. Article adapté de « Non la sécu ne coûte pas trop cher ! », *Syndicats magazine*, mis en ligne le 27/06/2024, [www.syndicatsmagazine.be](http://www.syndicatsmagazine.be).

## UNE VAGUE BRUNE EUROPÉENNE, UN RAZ DE MARÉE FRANÇAIS

*Les résultats des élections européennes qui se sont tenues du 6 au 9 juin dernier dans les 27 États membres de l'Union européenne ont révélé plusieurs tendances de fond. La constitution du Parlement européen qui a suivi le 16 juillet a annoncé la couleur des défis qui attendent l'institution et ses députés dans un hémicycle teinté de brun. Brun comme le raz de marée qui a submergé notre voisin français.*

Sous cette dixième législature, le Parlement européen (PE) compte 720 sièges, soit 15 de plus qu'à la fin de la législature précédente, en raison d'une réattribution des sièges suite au départ du Royaume-Uni en 2020. Pour analyser les résultats électoraux européens et déterminer les rapports de force politiques, il faut réfléchir en deux temps : d'abord les résultats nationaux annoncés le 9 juin et ensuite la reconfiguration des groupes politiques jusqu'au 16 juillet, date de la première session parlementaire à Strasbourg.

Les élections européennes ont montré une fragmentation accrue du paysage politique européen. Les deux plus grands groupes traditionnels, le Parti populaire européen (PPE) et l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D), ont globalement maintenu leur position dominante malgré quelques pertes. Les partis écologistes et libéraux, en revanche, ont vu une diminution de leur influence tandis que les élus d'extrême droite ont gagné du terrain.

### BELGIQUE, 22 SIÈGES

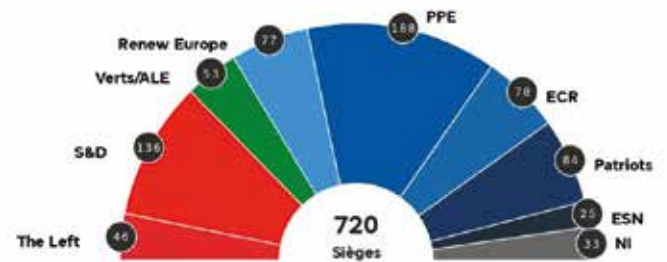
En Belgique, les familles libérale et socialiste ont obtenu le même nombre de sièges (4) grâce à la progression du MR côté francophone et de Vooruit côté flamand qui compensent le recul en siège de l'Open VLD et en voix du PS. Le MR sort du lot grâce à la bonne performance de sa tête de liste, Sophie Wilmès, qui bat un record historique en rassemblant un demi-million de voix francophones.

Derrière eux, le Vlaams Belang et la N-VA conservent leurs 3 sièges mais les pourcentages de voix racontent une autre victoire : avec 14,5 % des voix, le VB surpasse la N-VA (13,96 %) dans le collège néerlandophone, son chef de file obtient même le deuxième meilleur score national avec plus de 300.000 voix, dont 100.000 de plus que le premier candidat de la N-VA.

Les chrétiens-démocrates maintiennent leurs sièges flamands (2), francophone et germanophone, à la différence

que Les Engagés ont décidé de rejoindre le groupe politique libéral Renew au sein du PE et non plus le groupe du PPE. Les écologistes perdent leur deuxième siège côté francophone alors que la gauche radicale obtient un second eurodéputé.

### Parlement européen 2024 - 2029 session constitutive



Source : Verian, pour le Parlement européen

### EUROPE, 720 SIÈGES ET 8 GROUPES POLITIQUES

Le nombre de sièges gagnés par les partis nationaux ne reflète pas les futurs rapports de force au sein de l'hémicycle. En effet, ce dernier est organisé sur la base de groupes politiques transnationaux qui doivent regrouper minimum 23 eurodéputés représentant au moins un quart des États membres. Entre les résultats des élections et la session constitutive du PE, il y a donc plus d'un mois de tractations diverses pour rallier les élus de partis nationaux à un groupe déjà constitué ou pour en créer de nouveaux.

C'est ainsi que la répartition des groupes du nouveau Parlement est très différente de celle du Parlement sortant. Il y a désormais 8 groupes politiques, soit un de plus que lors de la législature précédente. Certains membres ne rejoignent aucun groupe politique et dans ce cas, ils sont considérés comme non-inscrits (NI, 32 députés sont dans ce cas en juillet 2024).

Les groupes conservateur et socialiste maintiennent leur position traditionnelle mais la bataille pour être la troisième force a été rude et c'est un nouveau groupe d'extrême droite « Patriotes » avec 84 élus qui a remporté la place. Ce groupe fondé par le Hongrois Viktor Orban (Fidesz) et présidé par le Français Jordan Bardella (Rassemblement national) inclut le Vlaams Belang, le PVV néerlandais, le FPÖ autrichien, le VOX espagnol, la Lega italienne... Tout comme le nouveau groupe « Europe des nations souveraines » (ENS, 25 élus), comptant dans ses rangs l'AfD allemand, un cordon sanitaire devrait être appliqué pour les empêcher d'obtenir des postes institutionnels.

Ce ne sera toutefois pas le cas de la quatrième force politique de l'hémicycle, qui intègre pourtant des membres de l'extrême droite.

La droite radicale des « Conservateurs et réformistes européens » (CRE) réunit en effet 78 députés issus des partis souverainistes (comme la N-VA) et d'extrême droite, tels que Fratelli d'Italia – le parti de la Première ministre italienne Giorgia Meloni –, le PiS polonais (Droite et justice) ainsi que l'élue française Marion Maréchal, en rupture avec le RN mais pas avec les idées d'extrême droite.

La coalition centriste composée des démocrates-chrétiens (PPE), des socialistes (S&D) et des libéraux (Renew Europe) et représentant 401 sièges entend distinguer entre les élus fréquentables et infrequentables des Conservateurs et réformistes européens. Car elle aura besoin de ces élus et ceux des Verts européens pour assurer des majorités fluctuantes selon les dossiers puisque les députés européens connaissent un taux élevé de dissidence (il n'y a pas de mandat de vote obligatoire selon le groupe d'appartenance).

## FRANCE, L'IMPACT DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

En France, les élections européennes ont eu, et c'est inédit, un impact politique majeur au vu des résultats catastrophiques de la majorité en place et de la progression marquée de l'extrême droite. Dès le soir du 9 juin, le président français Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation d'élections législatives anticipées. Il espérait ainsi reprendre la main et démontrer que la déroute de sa majorité et la montée du Rassemblement national n'étaient qu'un coup de semonce des électeurs déçus. Il a surtout failli permettre l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite française et, dans la foulée, ouvert une instable période de chaos politique en France.

Dans un sursaut, la gauche a réussi à se rassembler en un « nouveau front populaire (NFP) » – incluant le Parti socialiste, la France insoumise, le Parti communiste fran-



çais, les Écologistes, Place Publique, Génération.s... – pour contrer l'extrême droite, alors que certains à droite faisaient alliance avec le RN (Éric Ciotti et compagnie). Après un premier tour aux résultats très alarmants pour la démocratie, le « nouveau front populaire » a été le seul à appliquer systématiquement un front républicain pour faire barrage à l'extrême droite au deuxième tour : dans chaque circonscription, face à un candidat du RN, le candidat le moins bien placé se désiste au profit du candidat démocrate le mieux placé, quelle que soit son orientation. La campagne de l'entre deux tours a été marquée par un discours politique et médiatique du « ni l'extrême droite ni l'extrême gauche », une stratégie qui vise à mettre LFI, membre du Nouveau front populaire, et le RN sur un pied d'égalité pour refuser d'appeler à voter en faveur de cette alliance de gauche.

Au deuxième tour, grâce aux désistements, majoritairement de l'alliance de gauche quand elle était la troisième force de la triangulaire, l'extrême droite a terminé loin de la majorité absolue. C'est le camp présidentiel, Ensemble, qui a largement bénéficié des barrages à l'extrême droite, revenant à la deuxième place, derrière le Nouveau front populaire devenu la première force de l'Assemblée nationale. Le chaos est toutefois loin d'être résolu car aucune majorité ne s'est dégagée des élections législatives. Si l'alliance de gauche semble fin juillet s'être rassemblée derrière un nom, Lucie Castets (haute fonctionnaire non encartée proposée à la fonction par le PS), le président français ne semble pas prêt à nommer un Premier ministre issu du NFP. À l'heure de mettre sous presse, il a décrété une « trêve olympique » jusqu'au 11 août, sans nommer de nouveau Premier ministre, après avoir pourtant accepté la démission du gouvernement le 8 juillet.

## NOS MÉDIAS ■■■

Il est plus que jamais d'actualité... Notre spectacle théâtral « **Touche pas à ma sécu** » revient ! Créé et présenté pour la première fois à Pont-à-Lesse en mai 2022, à l'occasion du 10<sup>e</sup> Congrès de l'IRW-CGSP, ce spectacle librement inspiré de la BD de Harald « Un cœur en commun » pose une question plus que jamais cruciale : comment vivrions-nous dans un monde sans sécurité sociale ?

**QUAND ?** Le 24 septembre 2024 - **OÙ ?** Cercle St Jeanne, Ferrières.

**INFOS ET RÉSERVATIONS :** zoe.henrard@pac-huywaremme.be ou 0479/05 21 88

THÉÂTRE

# TOUCHE PAS À MA SÉCU !

par l'IRW-CGSP

POUR UNE SECURITE  
SOCIALE FORTE  
ET SOLIDAIRE

PAF  
5€

24 SEPTEMBRE 2024  
À 19H30

CERCLE ST-JEANNE  
RUE AU CLOCHER, 12  
4190 FERRIÈRES

RÉSERVATIONS :  
ZOE.HENRARD@PAC-HUYWAREMME.BE  
OU 0479/05.21.88

IRW  
CGSP

PAR LA SOCALÉ PAC CONDREUBIENNE

Mouvement  
écocapitaliste

3 FÉDÉRATION  
SOCIÉTALE

Province  
de Liège

Avec le soutien de la Province de Liège et de son Service Culturel

## NOTRE HISTOIRE ■■■

# PLUS INDISPENSABLE QUE JAMAIS, NOTRE SÉCU A 80 ANS

Dès le début, les objectifs de la sécurité sociale ont été de garantir aux travailleurs un revenu face aux risques sociaux. Grâce à la combinaison des principes d'assurance et de solidarité, la Sécu rencontre un objectif d'équité (à chacun selon ses besoins), d'efficacité (la mise en commun des cotisations permet de couvrir mieux et beaucoup plus de risques) mais aussi de cohésion sociale, c'est-à-dire permet à une société d'assurer le bien-être de tous ses membres.



On y pense trop peu mais il s'agit là d'un système révolutionnaire. En effet, la sécurité sociale permet d'assurer dans les faits l'ensemble des droits sociaux que reconnaît notre Constitution. C'est concrètement que la Sécu réalise le droit au travail, le droit à la santé, le droit à vivre dignement, le droit au repos et aux loisirs, etc.

### DE LONGUES ET SANGLANTES LUTTES

L'origine de notre régime de sécurité sociale remonte à l'époque de la première révolution industrielle. Avec l'apparition de l'industrialisation, les solidarités familiales ou la charité ne suffisent plus à endiguer la misère qui est inscrite au cœur du modèle capitaliste. Peu à peu, face à l'exploitation endémique du monde ouvrier, la pauvreté devient un réel problème de société.

Dès 1860, les ouvriers créent eux-mêmes des « Sociétés d'assistance mutuelle ». Après la terrible crise de 1886, l'État se décide finalement à accorder des subsides aux mutualités en 1891.

Toutefois, la première assurance obligatoire n'a vu le jour qu'en 1903. Il s'agissait de l'assurance contre les accidents du travail. Puis, l'ensemble des assurances obligatoires s'est fortement développée durant l'entre-deux-guerres.

Lors la deuxième Guerre mondiale, des représentants des syndicats, des organisations patronales et quelques hauts fonctionnaires se réunissent dans la clandestinité pour rédiger un « projet d'accord pour une solidarité sociale »

à mettre en œuvre après la guerre. Le 28 décembre 1944, le pacte social est signé par ces trois parties<sup>1</sup>.

### LE PACTE SOCIAL

Ce pacte social est basé sur deux grands piliers: d'une part, une paix sociale entre les organisations syndicales et patronales et, d'autre part, l'idée de solidarité (l'assurance sociale afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs). Il apporte concrètement un certain nombre d'innovations importantes:

- Toutes les assurances sociales (y compris l'assurance de chômage et l'assurance maladie-invalidité) deviennent obligatoires pour tous les travailleurs.
- L'Office national de sécurité sociale (ONSS) est créé comme organisme central de perception des cotisations. La gestion de la Sécurité sociale se fait de manière paritaire, au début entre les travailleurs et les employeurs et ensuite également avec le gouvernement.

Depuis lors, la sécurité sociale assure au moins deux fonctions. En cas de perte de salaire (chômage, pension, incapacité de travail), elle verse au travailleur un revenu de remplacement.

En cas de maladie mais aussi face à l'augmentation de certaines dépenses (éducation des enfants), elle assure des revenus complémentaires.

<sup>1</sup>. Cette belle histoire est racontée en BD par Harald Franssen, *Un cœur en commun. La belge Histoire de la sécurité sociale*, Éd. Delcourt, 2020. .

## UN PRINCIPE FONDAMENTAL : LA SOLIDARITÉ

Notre Sécu rencontre trois revendications essentielles du mouvement ouvrier :

- Les travailleurs ont besoin de **sécurité** : c'est l'aspect « assurance » contre les risques sociaux.
- Les travailleurs ont tout à gagner à plus **d'égalité** : c'est l'aspect « solidarité ». Tous les citoyens sont appelés à financer les dépenses de protection sociale, indépendamment de leur situation personnelle face aux divers risques sociaux. Mais tous en profitent, selon leurs besoins, le moment venu. On ne cotise donc pas « pour soi ». La solidarité est ainsi double. Elle est à la fois horizontale car les actifs paient pour les « inactifs » (chômeurs, pensionnés), les bien-portants pour les malades, les familles sans enfants pour celles qui en ont, etc. Et en même temps verticale car chacun contribue à hauteur de sa rémunération. À la différence des assurances privées dont la prime est calculée en fonction du risque et ce dernier n'est pas nécessairement couvert s'il est trop grand.
- Les travailleurs aspirent à vivre des temps de **repos** et de loisirs, des temps « hors travail ».

## RÉPARTITION CONTRE CAPITALISATION

La Sécurité sociale répond donc à une nécessité collective. Elle ne peut être résumée à une responsabilisation individuelle face aux aléas de l'existence. En effet, à cette triple fonction sociale de la Sécu, on peut ajouter une forte composante économique.

Il ne faut jamais oublier que les 121 milliards d'euros du budget de la Sécu sont répartis instantanément sous forme d'allocations sociales. Cet argent n'est pas capitalisé. Il échappe donc à la sphère financière, à l'accumulation et à la spéculation capitalistes qui bien entendu n'aspirent qu'à mettre la main sur un tel pactole.

Qui plus est, la Sécu est un important stabilisateur social puisqu'elle atténue l'impact des crises sur l'emploi et permet de maintenir le niveau de vie de la population et par conséquent l'activité économique. Ainsi, la Sécu redistribue les revenus au sein de toute la société et en réduit substantiellement les inégalités.

## UN PUISSANT LEVIER ÉCONOMIQUE

La Sécu est également un puissant facteur de productivité économique et de changements structurels et technologiques. En effet, dans une économie libérale, seul le profit décide de ce qu'on produit (politique de l'offre), et seule la fortune décidera de qui peut acheter. Au contraire, dans une économie où une part importante du PIB prend la forme de cotisations sociales, il est possible de décider collectivement, pour cette part de la richesse nationale,

ce qu'il faut produire et/ou qui pourra acheter (politique de la demande). Par exemple, via le budget des soins de santé, on peut financer une grande part du prix des soins dentaires, et ainsi multiplier la consommation de ces soins, considérés comme un bien public.

Il y a donc une réelle efficacité économique de la Sécu. C'est ce qui explique que, en gros, les années de forte croissance des cotisations sociales ont aussi été des années de prospérité (les Trente Glorieuses) ...

## COINCÉE ENTRE LA CESSION AU PRIVÉ ET LA SCISSION NATIONALISTE

Contrairement à une idée fautive, garantir l'avenir de la Sécu est moins une question économique que politique. Menacée autant par des intérêts privés que par une vision idéologique nationaliste étreinte, son absence coûte en réalité plus cher que son existence. C'est pourquoi plus un pays est développé, plus ses dépenses sociales sont importantes. En outre, plus les dépenses sociales sont mutualisées, plus elles sont efficaces et peu coûteuses. Ainsi, le système privé d'assurance-santé aux États-Unis coûte-t-il deux fois plus cher que le système public européen pour une couverture nettement moindre et des résultats plus faibles !

La Sécu est non seulement socialement juste, elle est aussi économiquement efficace. Ces 80 années l'ont démontré : sans la Sécu, le taux de pauvreté en Belgique ne serait pas de 13 % mais de plus de 50 % ! Cela paraît évident aujourd'hui mais ce système est une des plus grandes conquêtes du mouvement ouvrier. En effet, sans lui, nous devrions, comme par le passé, travailler toute l'année et craindre comme la peste la maladie, la vieillesse, l'accident de travail, la perte de son emploi ! La Sécu repousse le spectre hideux de la misère humaine.

## 80 ANNÉES DE COHÉSION SOCIALE

L'objectif principal de la sécurité sociale est ainsi atteint : nous prémunir des risques sociaux. Après ces 80 ans de bons et loyaux services, il nous appartient de la défendre comme notre plus précieux trésor. Mais il nous revient également de lui permettre de relever de nouveaux défis, comme le droit au logement décent, le droit à une alimentation de qualité ou s'attaquer aux risques liés à la crise climatique<sup>2</sup>.

Face à ces enjeux, nous continuerons à nous battre pour garder le caractère fédéral de la Sécu et la protéger des menaces que font peser sur elle toutes les mesures d'austérité qui s'annoncent<sup>3</sup>. Il y va de notre cohésion sociale, il y va de notre droit au bonheur !

2. [https://www.pac-g.be/campagne\\_2024\\_securite\\_sociale/](https://www.pac-g.be/campagne_2024_securite_sociale/)

3. <https://plussocialplusfort.be/80-ans-de-la-securite-sociale/>



## ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL... SCRUTER LES INTENTIONS

*Les accidents sur le chemin du travail représentent une catégorie spécifique des accidents du travail, soulevant des questions juridiques complexes quant à leur reconnaissance et leur indemnisation. L'interprétation de la loi par les juges est délicate. Pour défendre nos affiliés, le rôle de notre service juridique est déterminant. Pour illustrer ce travail et rappeler les grands principes, partons d'un cas réel !*

Tôt le matin, notre affilié, appelons-le Max, se rend à son travail. Il descend du train, fait un crochet<sup>1</sup> dans la gare pour s'offrir un café. Reprenant son chemin, il croise un inconnu éméché qui lui balance, sans raison, une insulte (évoquant sa mère). Il s'en indigné, se retourne, et interpelle l'inconnu, lui demandant quel est son problème. En guise de réponse, il reçoit un violent coup de poing dans la mâchoire. Des passants interviennent pour calmer le jeu. Il s'éloigne et croise un collègue qui s'inquiète de son état. La mâchoire fracturée, il recevra ensuite des soins à l'hôpital, un procès-verbal sera dressé par la police des chemins de fer et une demande d'indemnisation pour les divers préjudices subis au titre d'accident sur le chemin du travail sera introduite auprès de la compagnie d'assurance-loi de son employeur.

Dans un premier temps, la compagnie refuse l'indemnisation, arguant que la victime aurait provoqué l'accident de façon intentionnelle en réagissant à l'insulte de l'agresseur au lieu de l'ignorer. C'est cette interprétation qui a été retenue par le Tribunal du travail sur base de la loi du 10 avril 1971 qui prévoit en son article 48 que « *les indemnités établies ne sont pas dues lorsque l'accident a été intentionnellement provoqué par la victime* ».

Ce jugement, défavorable à Max, suit donc l'interprétation de la compagnie d'assurance. Notre service juridique, à la demande du secteur de notre affilié, interjette appel du jugement du Tribunal du travail.

L'enjeu de principe dans cette affaire est celle de l'intentionnalité. Autrement dit, la question est bien de déterminer si Max, par son attitude et son comportement a provoqué intentionnellement l'accident.

Dans sa requête d'appel, notre service juridique conteste les arguments du jugement du Tribunal du travail et défend qu'il n'est pas possible, en se basant sur les éléments du dossier (déclarations de Max ; procès-verbal ; captures d'images de vidéosurveillance), d'affirmer que la victime

aurait provoqué l'accident – à savoir le coup de poing qu'il a reçu dans la mâchoire – de manière intentionnelle.

Des arguments qui ont été entendus par la Cour du travail de Bruxelles qui rend un arrêt favorable à notre affilié, invalidant le jugement du Tribunal du travail et condamnant la compagnie d'assurance de son employeur à l'indemniser et à supporter les frais de procédure.

La Cour va même plus loin dans l'exposé de sa décision : « [...] *Quand bien même Max aurait provoqué intentionnellement la bagarre [...] il ne s'en déduirait pas nécessairement qu'il aurait intentionnellement provoqué l'accident au sens de l'article 48 de la loi du 10/04/1971.* »

Ce raisonnement, qui oblige à scruter l'intention réelle de la victime, fera jurisprudence et pourra être invoqué dans d'autres affaires en faveur des travailleurs.

Cette affaire comme tant d'autres traitées par notre service juridique nous rappelle que rendre la justice fait appel tant aux normes juridiques qu'à l'interprétation des juges. Mais aussi que notre service juridique est un des axes essentiels de notre action syndicale.

**Violaine DENEYS,**  
Secrétaire générale  
de la CGSP-Bruxelles

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)



1. Est également considéré comme accident du travail l'accident survenu sur le chemin du travail. ...



## ADMI-MOTS LE BILLET DU SECTEUR ADMI BARRE À DROITE !

Aux législatives, les électeurs ont fait leur choix, celui du changement. Ils se sont orientés vers des partis qui ont, pendant la campagne électorale, joué le jeu du populisme, de l'exclusion et de la rupture. Le MR en particulier a stigmatisé les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de l'aide sociale en dénonçant des soi-disant politiques d'assistantat du parti socialiste et de la gauche en général. Et pendant que la droite martelait de slogans la sphère sociétale (particulièrement via les réseaux sociaux), les partis de gauche ont bataillé les uns contre les autres plutôt que de lutter contre les messages et projets de société clivants.

La rupture risque bien d'être le maître-mot des prochains gouvernements vis-à-vis de la fonction publique. Il suffit de lire quelques passages des déclarations de politique régionale (DPR) et communautaire (DPC) pour comprendre qui seront les victimes des mesures qui seront mises en place dans les mois à venir.

J'en veux pour preuve l'une des premières décisions arrêtée par le nouveau Gouvernement wallon en date du 23 juillet dernier : la suppression du §2 de l'article 119 quater du code de la fonction publique wallonne.

Sans rentrer dans les détails, trois paragraphes sont à mettre en lumière :

*« La fonction publique sera assouplie afin que les règles de protection d'hier (lire le statut) ne deviennent finalement pas des règles génératrices de handicap professionnel aujourd'hui (recrutement, attractivité, promotion, mérite, nouveaux équilibres privé/professionnel...) ».*

*« A l'instar de la Flandre (...), les futurs engagements prendront la forme de contrats à durée indéterminée afin de mettre fin progressivement au régime statutaire dans la fonction publique à l'exception des fonctions d'autorité... »*

*« Le souhait de changement qui émane de la société porte également sur la simplification des structures publiques... »*

(Une analyse plus complète des DPR et DPC est développée dans les articles suivants).

Vous l'aurez compris, ce sont les structures publiques et, ce faisant, la fonction publique qui vont déguster dans les prochaines années. Des fusions d'organismes (OIP et intercommunales) sont déjà annoncées. Et les Provinces ont à nouveau leur tête sur l'échafaud puisqu'on annonce la suppression des élections provinciales en 2030 et une consultation populaire pour juger de leur avenir.

Sans faire de procès d'intentions ni préjuger des politiques qui seront développées par les nouveaux gouvernements, il y a quand même fort à parier que nous aurons du pain sur la planche syndicalement. La droite qui a instauré en son temps le statut Camu afin de dépolitiser la fonction publique renie elle-même ses origines en annonçant la fin du statut et la contractualisation en masse dans tous les services publics. Visiblement, certains ne retiennent vraiment pas des erreurs du passé.

Et, au moment de la rédaction de ce texte, nous ne savons toujours pas à quelle sauce nous allons être mangés au fédéral mais il y a peu à parier que le (p)réformateur De Wever porte la fonction publique haut dans son estime !

Pour les toutes proches élections communales et provinciales, il convient de créer un électrochoc puissant afin d'éviter que la droite ne s'installe définitivement à tous les niveaux de pouvoirs. Car les législatives l'ont bien démontré : si le MR et les Engagés, unis par la même cause, peuvent envoyer dans l'opposition les partis de gauche, ils le feront sans la moindre hésitation. Il convient donc de mobiliser et d'informer de façon efficace les électeurs des conséquences de leur choix le 13 octobre. Car si j'ai toujours abhorré l'éternel refrain du parti socialiste à savoir « sans nous ce serait pire », force est de constater une fois de plus que c'est hélas bien vrai !

Il nous reste peu de temps, mais il faut convaincre les électeurs maintenant car nous allons vivre 5 longues années d'austérité, de régression sociale et certainement du lutte syndicale ...

**Olivier NYSSSEN**

Secrétaire général du Secteur Admi.

# ANALYSE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE (DPR)

*Nous avons pointé et résumé pour vous les éléments de la DPR qui auront, selon nous, un impact significatif pour notre Secteur Admi.*

## 1. GOUVERNANCE

- Rationalisation des structures : notamment en emploi, formation, économie, tourisme et logement (sont concernés : Forem, Ifapme, SWL, CGT, les Provinces et certaines intercommunales)
- Réforme de la fonction consultative avec rationalisation de ses pôles (CESEW).

## 2. ECONOMIE

- Soutien à l'exportation et aux investissements étrangers : révision du décret de l'AWEX (réflexion concernant le statut et la structure organisationnelle) ; collaborations et modes de fonctionnement et de gestion entre l'AWEX et WBI (fusion ?).
- Le tourisme (CGT) et le patrimoine (AWAP), vecteurs de fierté et d'attractivité : mise en place d'un guichet unique pour le tourisme (intégration du CGT dans le SPW ?). Développement de la formation en alternance dans ces métiers et renforcement des synergies des acteurs de la formation (IFAPME, Centres de compétences, Jobdays...) et du tourisme. En ce qui concerne le patrimoine, à noter le renforcement des collaborations avec les pouvoirs locaux.

## 3. EMPLOI ET FORMATION

Un des gros morceaux de cette DPR...

- Accompagnement des demandeurs d'emploi intensifié, accéléré et sur mesure. Simplification du paysage de l'emploi (Forem accompagnement).
- Des aides à l'emploi simplifiées et optimisées pour doper le taux d'emploi (donc une nouvelle réforme des APE certainement sur base de l'ex-projet Jeholet).
- Des réponses spécifiques aux mutations du marché de l'emploi dont une simplification des aides à la formation (Forem Formation).
- Développement important de l'alternance dans l'enseignement supérieur, l'enseignement professionnel et l'enseignement qualifiant (IFAPME et enseignement provincial).

## 4. FISCALITÉ

Volonté de réduire les impôts à hauteur de 700 millions cumulés sur la législature en réduisant la voilure des dépenses excessives de l'Etat, donc des économies dans les services publics.

## 5. SANTÉ

Révision du mode de gouvernance de l'AVIQ (exit les syndicats et mutuelles du Comité de gestion ??) ; certaines matières seront transférées vers d'autres administrations ou vers d'autres opérateurs. Simplification des organes, écono-

mies d'échelles, mutualisation des ressources sont aussi au programme ! Enfin, le cadre organique de l'AVIQ sera revu et les motifs de l'inflation de personnel de ces dernières années seront analysés et traités (licenciements à craindre ?).

Révision du décret « ProxiSanté » (pouvoirs locaux) et révision du décret « santé mentale » (Marronniers).

## 6. FAMILLE

Soutien par droit de tirage à l'accueil « non marchand » (quid des structures d'accueil publiques ?).

## 7. ACTION SOCIALE

Certainement le chapitre le plus favorable pour nous !

- Négociation d'un nouvel accord non-marchand dans la 2<sup>de</sup> partie de législature sur base d'une enveloppe et d'objectifs définis par le GW ;
- Maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie : retour de l'assurance autonomie pour la fin de la législature ;
- Révision en profondeur et simplification des normes d'encadrement et d'hébergement des MR et MRS et augmentation du personnel ; renforcement des collaborations entre les secteurs public et privé.
- Encouragement de l'accès à la formation et aux métiers du soin.

## 8. LOGEMENT

Création de l'Agence de l'Habitation regroupant tous les acteurs concernés (dont la SWL et la SWCS). Mise en place de guichets uniques regroupant l'Agence de l'Habitation, les SLSP, une Agence immobilière sociale (AIS), une Association de Promotion du Logement (APL).

## 9. CLIMAT

Poursuite de la mise en œuvre des conclusions de la commission d'enquête inondations.

## 10. ENERGIE

Mise en place d'un GRD unique compétent pour l'ensemble de la Région wallonne (absorption de RESA par ORES ???). Pour l'activité non régulée, les structures seront agrégées sous forme d'une entreprise à participation majoritaire publique !

## 11. ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre de synergies entre les acteurs du secteur et rationalisation des intercommunales du secteur. Possibilité de confier l'égouttage à la SPGE.

## 12. RURALITÉ

Attention danger pour le Statut et attaque directe des Provinces !!!

- Gros point qui va fâcher : *les futurs engagements se feront uniquement par contrat à durée indéterminée.* Dans ce cadre, le Gouvernement encouragera les autorités locales à développer un véritable second pilier de pensions en faveur des agents contractuels.
- Renforcement du rôle supracommunal des provinces : transfert de compétences des provinces vers d'autres niveaux de pouvoir ; les missions supracommunales résiduelles seront gérées par une assemblée des bourgmestres à l'instar des conseils de zone de police.
- La fiscalité provinciale sera transférée à la Région qui fera en contrepartie des dotations de fonctionnement.
- Réduction du nombre d'intercommunales et autres structures supracommunales ; soutien aux fusions de communes ; intégration des CPAS dans les institutions communales dans les petites communes.
- Pour une gestion rigoureuse, saine et pérenne des finances locales : réforme sévère du saupoudrage via la création d'un Fonds des communes de l'extraordinaire ; intégration du Fonds de l'aide sociale dans le Fonds des communes ; stabilisation de la dotation provinciale aux zones de secours ; reprise de perception de taxes communales.
- Le gouvernement s'engage aussi à réclamer au fédéral le financement de 50 % des zones secours et l'indexation, la réforme de la norme KUL pour les zones de police, la reprise du financement du RIS ; la réforme des pensions du fonds APL.

## 13. FONCTION PUBLIQUE

Juste imbuvable...

Trois pages d'horreurs en tous genres avec une orientation claire de rationalisation à tous les étages et de suppression du statut.

### Une administration moderne, efficiente, harmonisée et attractive, c'est-à-dire :

- Les futurs engagements sous forme de CDI (fin du statut) à l'exception des fonctions d'autorité ;
- Nouveau cadre réglementaire pour mettre sur le même pied d'égalité l'ensemble du personnel (évolutions de carrière, régime disciplinaire, rupture de la relation de travail, mobilité, congés y compris maladies) ;
- Mise en place de la promotion des contractuels ;
- Garantie des droits acquis pour les statutaires mais seront soumis aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement ;
- Attention particulière pour les échelles les plus basses ;
- Développement de la mobilité interne et externe ;
- Mise en place d'un second pilier de pension pour les contractuels ;
- Simplification des procédures d'engagement ;
- Révision de l'évaluation ;
- Focus sur le coaching et la formation du personnel surtout le middle management ;
- Aménagement des fins de carrières via le mentorat ;
- Modification du contrôle du temps de travail adapté aux nouveaux modes de travail et régimes de congés réévalués ;
- Cadastre des ressources humaines afin de monitorer les coûts de personnel de l'administration en continu ;
- Réévaluation des missions et moyens de l'EAP.

### Un Management responsabilisé :

- Suppression du certificat de management public de l'EAP : remplacé par une comparaison des titres et mérites via une audition ;
- Ouverture des postes à des candidats externes à la fonction publique ;
- Nouvelle procédure d'évaluation des fonctionnaires dirigeants ;
- Responsabilisation accrue de ces derniers.

# ANALYSE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE (DPC)

## 1. GOUVERNANCE

Transfert de compétences :

- Infrastructures sportives et petite enfance rassemblées à la Communauté française.
- Patrimoine culturel et formation en alternance (des plus de 18 ans) transférés aux Régions.

## 2. ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Seuls points qui concernent le secteur :

- Formations de promotion sociale et en alternance seront développés ;
- Adaptations du contrat de gestion et de la gouvernance

de WBE (fusion possible des réseaux de l'enseignement) ;

- Réforme des SACA pour la gestion des bâtiments scolaires ;
- Rapprochement CPMS avec les PSE : impact sur l'ONE ?
- ATL : cadre juridique pour le temps de midi et décloisonnement entre l'enseignement, l'ATL et les écoles de devoirs ;

## 3. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Clarification des missions de l'ARES qui se consacrera exclusivement à sa mission d'instance de concertation !

#### 4. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (EPS)

Rapprochement et fusion des opérateurs et modification du nom de l'EPS pour le rendre plus attractif.

#### 5. SANTÉ

Structures uniques dédiées à la santé des élèves et soutien au développement des consultations prénatales et pour les enfants (l'ONE est clairement visée).

#### 6. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Certainement le chapitre le plus intéressant pour nous !

##### Soutien à la création de milieux d'accueil :

- Financement de 1,5 ETP / 7 enfants ;
- Finalisation du statut de salariées pour les accueillantes conventionnées ;
- Création d'équipes de puéricultrices volantes ;
- Etude de la possibilité de réintroduire les co-accueils ;
- Réflexion sur les mécanismes de subsidiarité en veillant à l'équité entre les différents types de milieux d'accueil (y compris le privé commercial ?).

##### Valorisation du personnel :

- Harmonisation de la valorisation barémique des puéricultrices pour éviter la concurrence entre les secteurs (lire : augmenter le secteur privé) ;
- Aménagement des fins de carrières ;
- Finalisation du passage au statut de salariées pour les accueillantes conventionnées ;
- Valorisation des acquis de l'expérience.

##### Réforme de la gouvernance de l'ONE :

- Pas de projet clair si ce n'est recentrer sur ses missions de base la cellule de veille de l'ONE.

##### Finalisation de la réforme ATL

- Reconnaissance des ATL comme 3e lieu de vie des enfants ;
- Professionnalisation des travailleurs du secteur et élargissement des horaires d'accueil, en adéquation avec les nouveaux rythmes scolaires ;
- Diminution de la précarité de l'emploi dans les ATL surtout en milieux extrascolaires.

##### Soutien de la parentalité :

- Développement des consultations prénatales et post-natales ;
- Renforcement des services d'accompagnement des familles existants ;
- Renforcement des services d'aides aux victimes de violences intrafamiliales ;
- Renforcement des services de gardes d'enfants malades à domicile ;
- Élargissement des services de dépistages et de vaccination de l'ONE ;
- Réforme des congés parentaux.

#### 7. AIDE À LA JEUNESSE

Le Gouvernement réunira sous un même ministère les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et poursuivra l'accueil des MENA (mineurs étrangers non accompagnés). Le caractère complémentaire et supplétif de l'aide à la jeunesse sera réaffirmé par une participation accrue de FEDASIL.

#### 8. TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Réforme de l'Etnic en vue mais rien n'est clair !

#### 9. SPORT

- Centralisation de la compétence du sport à la Communauté française.
- Audit de l'ADEPS.

#### 10. FONCTION PUBLIQUE

Même projet imbuvable qu'à la région.

##### Une administration moderne, efficiente, harmonisée et attractive, c'est-à-dire :

- Les futurs engagements sous forme de CDI (fin du statut) à l'exception des fonctions d'autorité ;
- Nouveau cadre réglementaire pour mettre sur le même pied d'égalité l'ensemble du personnel (évolutions de carrière, régime disciplinaire, rupture de la relation de travail, mobilité, congés y compris maladies) ;
- Mise en place de la promotion des contractuels ;
- Garantie des droits acquis pour les statutaires mais seront régis aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement ;
- Attention particulière pour les échelles les plus basses ;
- Développement de la mobilité interne et externe ;
- Mise en place d'un second pilier de pension pour les contractuels ;
- Simplification des procédures d'engagement ;
- Révision de l'évaluation ;
- Focus sur le coaching et la formation du personnel surtout le middle management ;
- Aménagement des fins de carrières via le mentorat ;
- Modification du contrôle du temps de travail adapté aux nouveaux modes de travail et régimes de congés réévalués ;
- Cadastre des ressources humaines afin de monitorer les coûts de personnel de l'administration en continu ;
- Réévaluation des missions et moyens de l'EAP.

##### Un Management responsabilisé :

- Suppression du certificat de management public de l'EAP : remplacé par une comparaison des titres et mérites via une audition ;
- Ouverture des postes à des candidats externes à la fonction publique ;
- Nouvelle procédure d'évaluation des fonctionnaires dirigeants ;
- Responsabilisation accrue de ces derniers.

#### 11. RELATIONS INTERNATIONALES

WBI devient l'organisme unique aux relations internationales (quid de l'AWEX ?).

## FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

### SPF FINANCES - FEDOREST RESTE AU SPF MAIS ...

#### **FedoRest reste mais le projet de rationalisation se poursuit**

L'octroi de chèques-repas aux membres du personnel fédéral à dater du 01/01/2024 devait être en partie financé par la rationalisation de FedoRest.

Initialement, l'Autorité prévoyait d'externaliser les services de FedoRest au sein d'une ASBL.

La CGSP a manifesté son opposition à ce projet d'ASBL et des actions ont été menées, avec succès, puisque l'Autorité en a abandonné l'idée. Cette décision a dissipé une partie de l'incertitude qui régnait au sein du personnel. Cependant, il n'y a pas que de bonnes nouvelles car le management entend poursuivre la rationalisation des restaurants fédéraux jusqu'en 2030. Les prochaines années seront donc marquées par de nombreux changements pour les clients et le personnel.

#### **A. DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES**

Dans les endroits où le management estime qu'il y a trop peu de clients, les services de restauration traditionnels seront remplacés par des distributeurs automatiques de repas. Ceci concerne 8 sites en Wallonie (Charleroi CAE, Ciney, Huy [Compiègne], Mons (Jonquois), Neufchâteau, Nivelles, Ottignies, Saint-Vith) et 7 sites en Flandre (Diest, Halle, Malines, Audenarde, Saint-Nicolas, Tongres et Turnhout).

Ces distributeurs automatiques seront approvisionnés par FinPress où la cuisine de production des barquettes sera maintenue et même agrandie et centralisée.

La direction a annoncé la mise en place de groupes de travail en vue de trouver les meilleures solutions possibles pour la réaffectation du personnel concerné par ces fermetures de services.

La CGSP sera très attentive au respect du personnel concerné et à la qualité du service offert.

#### **B. AU MENU : MOINS DE PRODUCTION SUR PLACE**

Les repas complets ne seront plus entièrement produits sur les sites restants, mais utiliseront des produits finis et semi-finis que FedoRest achètera au secteur privé. Les steaks, par exemple, seront cuisinés sur place, mais les desserts ne seront plus produits dans les cuisines de FedoRest. Selon l'Autorité, l'offre sera cependant élargie et plus variée et les cuisines conserveront une certaine autonomie,

bien que dans un cadre imposé, pour élaborer un plan de menus, de sorte que la demande et les goûts locaux puissent encore être pris en compte.

La CGSP regrette une fois de plus cette privatisation de services et espère que la qualité des repas restera satisfaisante.

#### **C. SELF-SCANNING & DIGITALISATION**

Les restaurants seront adaptés : il y aura des comptoirs en libre-service et des caisses automatiques (en self-scanning). Un certain nombre de processus seront numérisés : suivi des normes de sécurité et d'hygiène (HACCP), suivi des commandes et plans de nettoyage.

La CGSP insiste sur la nécessité d'assurer au moins une formation dédiée à la manipulation de ces nouveaux outils.

#### **D. PERSONNEL**

Les mesures de restructuration prévues visent donc des économies par une réduction importante des effectifs qui sont calculés sur base des ventes.

D'ici à la fin de l'année 2030, 276 travailleurs FedoRest partiront à la retraite. S'ils ne sont pas remplacés, il en restera 277. Il s'agit donc d'une réduction programmée de moitié de l'effectif actuel !

Pour la CGSP, **le personnel doit rester en nombre suffisant et même être recruté** pour faire face à des évolutions probables de la demande (mouvement de retour aux bureaux). La CGSP demande des contrats à durée indéterminée, à temps plein et des perspectives de carrière (promotions, titularisations) pour tous les membres du personnel FedoRest.

Enfin, les représentants CGSP ont fait remarquer au management que le travail doit conserver du sens et rester agréable et utile pour les membres du personnel. Alors que le Comité de Direction du SPF Finances entend recréer un « esprit d'équipe » au sein de son personnel - qui aurait été malmené à la suite des mesures COVID - on peut utilement rappeler que les lieux de restauration, de détente et de convivialité tel que FedoRest conservent toute leur pertinence et leur utilité.

**Restons solidaires avec nos collègues et consommons FedoRest !!!**

**JF. LEMAIRE, AF. ENSAY, P. HOULLEZ**

## SPF JUSTICE – ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

### LE PERSONNEL RÉQUISITIONNÉ

**Le Ministre de la justice « réquisitionne » le personnel pénitentiaire dès les premières 24hrs de grève où, comment mettre sur le dos du personnel pénitentiaire son propre échec...**

Depuis des années, le personnel pénitentiaire est attaqué de toutes parts, que ce soit par le biais de la rationalisation, de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire et maintenant, en lançant une dernière attaque concernant l'exécution de l'Art. 20 de cette même loi permettant la réquisition même pour les grèves de 24h.

**Pourquoi cette volonté d'exécuter cette disposition dans la précipitation ?** Je vous invite à me lire...

La situation dans les établissements pénitentiaires est catastrophique, la vision politique de notre Ministre démissionnaire, par suite des résultats des dernières élections, plonge inexorablement les établissements pénitentiaires et leur personnel dans des conditions de travail ainsi que des conditions de détention pour les détenus dignes du siècle dernier.

Dois-je rappeler que la Belgique, en 2024, est encore condamnée pour traitement inhumain... **Honteux !!!**

L'infrastructure de nos établissements est pour certains insalubre, la moisissure, les rats, la légionellose, les puces de lits..., gangrènent la vie au sein de nos prisons.

L'exécution des courtes peines de moins de 3 ans a engendré une surpopulation inégalée à ce jour, plus ou moins 12 500 détenus !

Cette surpopulation a pour conséquence des conflits quotidiens mais surtout des agressions graves et violentes entre personnel et détenus et, détenus entre eux.

Quand on veut jouer au chevalier blanc, il faut avoir la carrure pour endosser le costume.

La CGSP n'a eu de cesse de mettre l'Autorité face à ses manquements et à l'importance de trouver des solutions concrètes et respectueuses des droits de chacun, mais celle-ci a préféré mettre en œuvre l'exécution de l'article 20 de la loi du 23 mars 2019, par peur que pendant la période des grands congés, qui est une période critique, elle ne fasse l'objet de la part de notre organisation syndicale de dépôts de préavis de grève.

Pour la CGSP, cette exécution de l'article 20 est une attaque pure et simple au droit de grève et ne réglera en rien les droits des détenus car en ouvrant cette boîte de Pandore, la CGSP respectera scrupuleusement la loi et les droits des détenus en seront... diminués.

À l'issue des négociations qui se sont déroulées sur le projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 20 de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire, la CGSP a conclu à un protocole de **désaccord** en soulevant 19 remarques que nous pouvons résumer comme suit.

L'Autorité ne peut pas prendre un tel projet dans la mesure où **la loi** conditionne celui-ci à la démonstration que les droits garantis aux détenus en cas de grève de moins de 48h n'ont pas été entièrement respectés et que ce non-respect découle d'un manque de personnel. Il aurait donc fallu à l'Autorité démontrer de manière certaine le lien causal entre le non-respect des droits garantis aux détenus et le manque de personnel. Cette démonstration repose sur l'évaluation (elle aussi prévue dans la loi) de ces droits sur base, entre autres, des modèles plans imposés par le ministre de la Justice (souvenez-vous que le ministre de l'époque avait mis fin à une conciliation avec les OSR qui allait aboutir à une méthodologie objective pour les fixer).

Assez étrangement, alors que l'évaluation sur laquelle repose ce projet avait été présentée aux OSR lors d'un Comité Supérieur de concertation, nous sommes parvenus, lors de la négociation de ce projet en Comité A, à faire organiser des groupes de travail au cours desquels l'Autorité nous a transmis plusieurs données chiffrées qui ont modifié les tableaux repris initialement dans son évaluation (à titre d'exemple, le nombre de préaux qui n'ont pas été donnés est passé de 87 à 43).

Nous avons aussi soulevé que le constat fait par l'Autorité selon lequel ces préaux n'ont pas pu être donnés n'est pas forcément en lien avec le non-respect des modèles plans. En effet, les données fournies par l'Autorité démontrent à suffisance que l'organisation des services lors des grèves joue aussi un rôle important dans le respect (ou le non-respect) des droits garantis aux détenus. Nous avons constaté par exemple que certains établissements qui ne respectaient pas leur modèle plan parvenaient cependant à assumer les 9 tâches prévues par la loi alors que d'autres, largement au-dessus de leur modèle plan, n'y parvenaient pas. Pour la CGSP, il était tout à fait possible de mieux organiser les services lors de ces grèves afin de garantir ces droits.

L'Autorité, pourtant bien consciente que certaines actions de grève relèvent de sa responsabilité, n'a pas accédé à notre demande d'écarter les grèves dans les prisons bruxelloises, grèves qui ont pour origine essentiellement la mauvaise gestion de l'ouverture de la prison de Haren.

Puisque l'évaluation sur laquelle repose ce projet ne démontre pas de manière certaine le lien causal entre le

manque de personnel et le non-respect des droits garantis aux détenus, il ne fait aucun doute que l'exécution de ce projet traduit en réalité une **volonté politique** du ministre de la Justice d'imposer la réquisition dans tous les cas. Or, le dossier étant négocié en période d'affaires courantes (après le 27/05/2024, date de la dissolution des Chambres), c'est-à-dire une période pendant laquelle le gouvernement n'est plus sous le contrôle du Parlement, il ne pouvait pas être pris.

Pendant plusieurs mois, la CGSP a mis tout en œuvre pour contrer l'avancée de ce projet, en argumentant avec force et conviction. L'Autorité, voulant faire bonne figure, a bien dû retarder son projet, mais malheureusement ne l'a pas remis en question.

Si maintenant, avec ce projet (qui doit encore faire l'objet d'un avis du Conseil d'État, être signé par le Roi et enfin publié au moniteur belge), l'Autorité peut estimer être en mesure de faire face au manque de personnel en temps de grève pour garantir les droits des détenus, nous nous interrogeons sur ce qu'elle va pouvoir faire pour garantir ces mêmes droits en temps normal.

Sachant que l'attachée du Cabinet de l'ex-Ministre de la Justice va, ce 1er septembre, devenir la nouvelle Directrice Générale des établissements pénitentiaires, vous vous doutez bien que la CGSP l'accueillera comme il se doit, c'est ... **UN MINIMUM.**

**G. WALLEZ**

## IRW MINISTÈRES

### MOTIONS ADOPTÉES – CONGRÈS STATUTAIRE DES 25 ET 26 AVRIL 2024 À PONT-À-LESSE

*Les camarades du Secteur Ministères, réunis en Congrès, ont mené des réflexions sur trois thèmes*

Veillez trouver ci-dessous la réflexion du premier groupe qui a débattu sur la Fonction publique et l'État. En ce qui concerne les deux autres réflexions elles paraîtront dans notre prochaine Tribune.

Voici le texte des motions qui ont été adoptées.

#### **A. Premier groupe - Quelle Fonction publique, pour quel État ?**

Ce texte est un essai d'une vision de l'État, face à la fois à la crise de confiance des citoyens par rapport à l'État, aux fonctionnaires mais aussi pour mieux préparer les Wallonnes, les Wallons à la future ? Ou éventuelle ? Réforme de l'État.

##### **I. Quelques principes**

1. La Belgique est un état fédéral composé de 4 régions de même statut. Chaque région a son autonomie constitutive et peut proposer des accords de coopération avec une ou des autres régions.  
Le parlement fédéral est composé d'élus sur base de 4 circonscriptions régionales.  
ou  
Les parlements régionaux sont élus et les gouvernements régionaux gèrent en commun les matières fédérales.
2. L'État fédéral gère les matières suivantes : la représentation internationale du pays (Affaires étrangères, Europe, Traités internationaux, Apatrides, ...), la Défense des citoyens (Armée, Sûreté de l'État, Police ...), la Solidarité et la Cohérence du pays (Sécurité sociale, Loi sur le travail, Pensions, ...), les Règles de droit général (Justice, ...).
3. Les régions gèrent les matières résiduelles.
4. Les accords de coopération entre les régions seront primordiaux pour la cohérence des politiques fédérales.

##### **II. Propositions de structure de l'État**

1. La structure politique de l'État doit être simplifiée : état fédéral, régions, communes.
2. La structure politique des provinces doit disparaître. Leurs compétences administratives doivent être renforcées et intégrées aux régions comme lien fort entre les communes et les régions.
3. Cela implique une réorganisation des régions afin de s'adapter à cette organisation administrative.
4. La réorganisation par province des services régionaux (routes, navigation, nature, pouvoirs locaux, ...) devra coller aux limites géographiques des provinces actuelles. Pour la Région Ostbelgien, il n'y aura qu'une seule entité.
5. Cette nouvelle répartition géographique permettra d'organiser dans chaque province (ou dans Ostbelgien), un collège des Bourgmestres, présidé par le Gouverneur. C'est dans ces collèges que seraient discutés notamment, la politique des grands travaux liés aux infrastructures régionales, la politique de mobilité, le développement des centres sportifs, l'offre scolaire, le développement économique, ... mais aussi tous les projets de supracommunalité.
6. Les régions doivent pouvoir gérer leur culture et leur enseignement. Pour ce faire, le pacte scolaire sera régionalisé. Les régions finançant les salaires des personnels de l'enseignement, les travaux de rénovation des bâtiments scolaires, ... Il est normal que l'enseignement devienne un enseignement public régional. Rien ne s'opposera à l'initiative d'un enseignement privé qui s'autofinancera.
7. Les Régions géreront leur culture et les institutions culturelles.

8. Un accord de coopération devra être trouvé entre les régions pour gérer les télévisions régionales, locales et la politique audiovisuelle.

### III. Les ressources naturelles

#### 1. L'eau

L'eau est la première richesse de la Wallonie. La Région wallonne doit être la seule gestionnaire de sa matière première. Cela concerne à la fois les captages, l'épuration, la distribution. La régionalisation complète de cette matière est une priorité.

Les accords internationaux où l'eau wallonne est une monnaie d'échange (par exemple le traité Escaut-Rhin) doivent profiter à la Wallonie tant en terme financier, qu'en terme d'emplois et/ou de moyens. Ostbelgien sera aussi compétent pour son eau.

#### 2. Le bois

Le bois est la deuxième richesse wallonne comme en Ostbelgien. Beaucoup de communes vivent grâce à l'exploitation de leurs bois et par la vente de bois. Malheureusement la transformation de cette matière se fait trop peu localement. De plus, les forêts et les bois jouent un rôle capital pour la qualité de l'environnement, de la biodiversité et pour la qualité de l'air. Nous pourrions créer une taxe CO<sup>2</sup> inversée. Plutôt que d'avoir une taxe sur production de CO<sup>2</sup> comme actuellement, nous aurions une taxe CO<sup>2</sup> sur le bois qui serait inversement proportionnelle entre le lieu de coupe du bois et le lieu de transformation du bois. Ainsi, la Chine grosse acheteuse de bois wallons payerait une taxe importante si elle voulait transporter le bois en Chine pour le transformer alors que les scieries wallonnes ne payeraient qu'une petite taxe voir seraient exonérées.

#### 3. L'électricité

L'électricité étant un bien de première nécessité pour la communauté, sa production doit être considérée comme un bien commun entièrement géré par une structure publique, afin de favoriser l'autonomie régionale énergétique. Toutes les pistes pouvant assurer l'autonomie énergétique régionale seront explorées.

#### 4. Tourisme, artisanat et produits du terroir

Les régions développeront localement le tourisme et mettront en avant l'artisanat et les produits du terroir.

### IV. La fiscalité

1. L'impôt régional doit se restructurer. C'est une des raisons pour lesquelles nous proposons la fin des provinces politiques car, au-delà de simplifier le paysage institutionnel, c'est aussi pour que les régions récupèrent la fiscalité la plus commune à savoir l'IPP et le PRI.
2. Pour que le PRI soit efficace, il faut notamment régionaliser le cadastre (voir motion PRI Congrès idéologique IRW AMiO de 2021).
3. La redistribution des revenus de la fiscalité fédérale ne

peut se faire comme actuellement sur base du nombre d'habitants car le territoire et sa topographie, l'occupation des sols diffèrent dans les 4 régions du pays. Un exemple, gérer les infrastructures publiques ne se fait pas de la même façon en Wallonie et en Flandre notamment à cause du relief, nombre de ponts, d'écluses, tunnels... Les indices sociaux devraient influencer cette redistribution.

4. Il y a lieu de réfléchir sur l'impôt des sociétés (ISOC), la TVA, le précompte mobilier, la fiscalité verte et sur l'impact des avantages octroyés lors d'implantations de sociétés tant au niveau de la création d'emplois, qu'au niveau des investissements de celles-ci dans les différentes régions.
5. Prévoir une proportionnalité des pénalités fiscales en fonction des revenus.

### V. La sécurité sociale et le précompte professionnel

Les cotisations sociales y compris les patronales et le précompte professionnel font partie intégrante du salaire. Dès lors, il est important pour les régions d'examiner le financement de celles-ci. Les exonérations et réductions de précompte professionnel et de cotisations sociales actuelles mettent à mal la survie et le financement de la sécurité sociale, d'autant plus qu'il n'y a aucune contrepartie en matière d'emploi.

### VI. Quelle Fonction publique ?

1. Par principe, les fonctions régaliennes doivent être placées dans des ministères (ou services publics).
2. Il faut rationaliser les agences et le nombre d'ASBL publiques qui gèrent des matières publiques et les réinternaliser soit dans un ministère soit dans une Unité d'administration publique (UAP), en fonction de la nature de la mission.  
Il faut réinternaliser toutes les missions de fonction publique privatisées ou confiées à des privés sur base de marchés de services, dans la Fonction publique. Au-delà du principe cela génère de grosses économies. Il faut faire confiance aux fonctionnaires et limiter au minimum le rôle des cabinets de consultance.
3. Les services publics doivent être « renationalisés ». La Fonction publique doit retrouver son rôle d'ascenseur social et permettre l'accès à l'emploi wpublic à toutes et tous. Elle doit être une fonction publique de proximité accessible à tous les citoyens.
4. La Fonction publique est composée de membres statutaires pour tous les grades. C'est la seule façon de dépolitiser la Fonction publique, d'assurer l'indépendance des fonctionnaires et d'assurer l'égalité des citoyens. Pour ce faire, la politique des mandats sera abandonnée.

Le groupe de travail estime qu'il faudrait analyser l'impact des modifications des structures de l'État sur les structures de la CGSP Ministères, notamment les PAPO (communes et régions – Ministères ou Admi).

### S. JAUMONET et F. DUPONT





## AVENIR DU RAIL ? LE TEMPS DES CHOIX ET LA PORTÉE DES DÉCISIONS !



Le 24 mai dernier, la CGSP Cheminots/ACOD Spoor tenait son Congrès national, épisode essentiel et important de la vie syndicale.

En effet, d'une part, l'ensemble des membres du secrétariat national ont été confirmés dans leurs attributions et, d'autre part, les mandataires de nos structures statutaires nationales ont été désignés pour les 4 prochaines années.

Félicitations à tous les élus et beaucoup de succès dans la réalisation de leur mandat.

Ensuite, le Congrès était l'occasion de passer en revue les activités des dernières années, de se pencher sur la réalité du présent et surtout de réfléchir quant à l'avenir.

À cet égard, l'approbation d'un nouveau règlement d'ordre intérieur confortant le caractère national de notre secteur était une décision importante en faveur de la cohésion et de l'unité de l'ensemble de nos affiliés.

Enfin, les congressistes ont approuvé des résolutions qui fixent les lignes directrices de notre action jusqu'en 2028.

Ces engagements concernent prioritairement la poursuite des efforts en faveur de l'emploi et des recrutements pour les prochaines années, la défense du Statut du Person-

nel, le maintien du caractère national des Chemins de fer belges et notre volonté de maintenir les missions de service public au sein de la SNCB.

Mais, je souhaite également insister sur celles qui concernent le respect de la diversité, l'égalité et la neutralité ainsi que du rejet de toute forme de discrimination.

À ce sujet, je voudrais souligner l'engagement, sans faille, à soutenir et à encourager une représentation accrue des femmes au sein de toutes nos instances.

Je tiens à remercier l'ensemble des congressistes qui, grâce à leur participation enthousiaste et appliquée, ont permis le succès de ce Congrès 2024.

Lors de mon édito du mois de mai, j'insistais sur les enjeux liés aux élections sociales et politiques. Aujourd'hui, les dés sont jetés et les résultats connus.



## ÉLECTIONS SOCIALES

**La CGSP Cheminots/ACOD Spoor a remporté, pour la deuxième fois, les élections sociales.**

Elle a obtenu plus de la moitié des mandats mis en jeu à cette occasion :

**154 sur 282 (54,60 %).**

Ce résultat nous permet de conforter notre position de la plus importante organisation syndicale au sein des organes paritaires des Chemins de fer.

Mais, au-delà, cette situation nous confère une grande responsabilité dans la conduite du dialogue social.

Dans ce contexte, j'entends que la CGSP Cheminots/ACOD Spoor soit respectée en tant qu'organisation responsable et représentative de l'ensemble des cheminots.

Ce succès est le résultat de la qualité de la campagne intensive et de qualité menée par l'ensemble de nos candidats et militants. Je tiens à les remercier tous pour leur enthousiasme et la conviction de leurs engagements en faveur de l'ensemble des cheminots.

J'exprime également toutes mes félicitations à l'ensemble de nos élus dans les différentes instances paritaires et leur souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de leur mandat.

Vous pouvez consulter la liste de nos élus sur notre site web : <https://cheminots.be/elections-sociales-2024/>

## ÉLECTIONS POLITIQUES

Les urnes ont rendu leur verdict et c'est donc une coalition de droite qui sera aux affaires les prochaines années.

À l'heure d'écrire ces lignes, les négociations sont toujours en cours mais selon les orientations prises, l'accord du futur gouvernement va conduire à un abaissement du niveau de vie des travailleurs et laisse augurer une casse sociale. En effet, le droit de grève pourrait encore être altéré, le mécanisme d'indexation serait révisé, le régime des pensions des fonctionnaires devrait être réformé, la limitation dans le temps des allocations de chômage s'imposerait, ...

Autant de mesures qui viendraient s'ajouter à l'accord du gouvernement wallon qui a déjà acté, quant à lui, la suppression du Statut des enseignants !

Dans ce contexte, nous serons très attentifs aux mesures qui concerneront les Chemins de fer belges.

En effet, le gouvernement précédent a confirmé, jusqu'en 2032, l'attribution directe des missions de service public à la SNCB mais le plan de financement qui l'accompagne est aléatoire.

Il l'est d'autant plus, qu'aujourd'hui, nous savons que l'Europe veut imposer une nouvelle cure d'austérité, en exigeant de nouvelles règles budgétaires impactant directement les dépenses publiques et les prestations sociales.

Pour la Belgique, l'effort est estimé à 28 milliards € d'ici 2028.

Nul doute que, dans cette perspective, les ambitions d'investissements en faveur du rail, risquent d'être rabotées pour être ajustées au respect de ces normes.

De plus, la N-VA qui pilote les négociations pour la formation du gouvernement, a toujours exprimé sa volonté de régionaliser la SNCB.

La même N-VA qui insiste régulièrement pour la suppression d'HR Rail, de la Caisse de Soins de Santé et qui cible ouvertement les syndicats, singulièrement la CGSP, au sujet de leur influence négative et de la hauteur des dotations qui leur sont attribuées. Sans oublier de souligner, que les Wallons font plus souvent grève que les Flamands !

La CGSP Cheminots/ACOD Spoor continuera de défendre infailliblement une organisation nationale pour la SNCB, une structure intégrée pour les Chemins de fer et la coopération entre les réseaux en opposition à la concurrence imposée par la libéralisation.

En conséquence, j'avertis déjà tous les apprentis sorciers que la CGSP Cheminots/ACOD Spoor est vigilante et déterminée à réagir face aux offensives qui seraient menées par les démembrés du rail, du service public et du Statut du Personnel.

À bon entendeur !

**Pierre LEJEUNE**  
Président

## INFOS PENSIONNÉ(E)S

Vous vous demandez pourquoi rester syndiqué après le départ à la pension ?

La CGSP veille à chaque instant à votre bien-être en tant que pensionné(e). En effet, nous sommes intervenus dernièrement dans différents dossiers pour améliorer votre situation. Voici quelques demandes qui ont abouti :

- Intégration de l'assurance hospitalisation dans le statut
- Indexation des montants de l'allocation d'hiver et pour le cadeau aux personnes placées
- Don au mariage et à la cohabitation légale pour les pensionnés à partir du 1er janvier 2025.
- Transport ambulatoire non-urgent

### Allocation d'hiver, cadeau aux personnes placées.

Nous sommes intervenus afin d'indexer les montants pris en compte pour l'octroi de ces allocations et cadeaux, en voici les modalités :

Vous êtes bénéficiaires du Fond des Œuvres Sociales (FOS) et/ou :

- titulaire d'une pension de retraite ou une pension de survie : vous pouvez prétendre à l'allocation d'hiver
- titulaire d'une pension de retraite ou une pension de survie et vous résidez en résidence communautaire (maison de retraite), ou séjournez depuis plus de 60 jours en établissement psychiatrique : vous pouvez prétendre au cadeau aux personnes placées.

### CONDITIONS DE REVENUS

Le cadeau et l'allocation, sont prévus pour **les bénéficiaires de revenus modestes**.

Le plafond des revenus à ne pas dépasser est basé sur le minimum garanti de la pension de retraite. L'octroi est

déterminé sur base des revenus imposables totaux du mois **d'avril** de l'année en cours.

**Pour l'année 2024, les revenus maximums à l'index 2,0399 en avril sont :**

- Taux isolé : 1 738,33 €
- Taux ménages : 2 172,83 €

### MONTANT DE L'ALLOCATION D'HIVER

- Taux isolé et taux ménage : 275 €

Réduit à 137,50 € si une autre personne que celle du ménage habite sous le même toit que le bénéficiaire.

Cette allocation est majorée de 100 € par enfant à charge.

### MONTANT DU CADEAU AUX PERSONNES PLACÉES

- Taux isolé 137,50 €
- Taux ménages 275 €

Vous êtes dans les conditions, les demandes doivent être introduites avant le 31 décembre de l'année en cours via le formulaire téléchargeable sur le site RailCare.

<https://hr-railcare.be/fr/Titulaires/Formulaires-et-autres-documents-a-telecharger>

Si vous rencontrez des problèmes d'accès au site RailCare, vous pouvez prendre contact avec votre permanent régional qui se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches.

Toutes les informations utiles sont disponibles dans la revue 'Le Rail' de juillet-août.



## AUX PENSIONNÉS ET PRÉPENSIONNÉS CHEMINOTS DE LA RÉGIONALE DE MONS

L'Amicale des Pensionnés de la Régionale de Mons/Borinage vous emmène en voyage **le samedi 12 octobre 2024**.

**Visite guidée du Familistère de Guise.** Ce Palais Social érigé sur l'emplacement des anciennes poêleries GODIN retrace l'histoire sociale et économique du Familistère, depuis sa fondation en 1859. Les collections historiques, des vidéos, une riche documentation, des dispositifs numériques nombreux multiplient les points de vue sur l'aventure familistérienne.

La gastronomie sera aussi au rendez-vous le midi dans une auberge de la région de Guise. Enfin sur le retour nous ferons une halte à Douai où nous attendent son Beffroi Hôtel de Ville, son Palais de Justice au bord de la Scarpe, sa Collégiale, etc.

- Départ St-Ghislain en face de la gare à 8h15 précise (NB: parking de la gare disponible gratuitement)
- Arrivée au Familistère à 09h45. Visite guidée de 10h à 11h ensuite temps libre jusqu'à 12h pour flâner dans les installations et le parc.
- Repas à proximité du site, menu au choix (à préciser lors de l'inscription) entrées: Coquille de poisson ou Salade Thiérachienne, plats: Pintadeau aux Pommes ou

Joues de Bœuf en Carbonnade. Fromages et dessert: Glace ou Tarte Maison.

- Au retour, escale à Douai pour visite de la ville et temps libre pour shopping.
- Retour St-Ghislain vers 19h45.

### Participation :

60 € comprenant le voyage en car, l'entrée et la visite guidée du Familistère, l'apéritif, le repas de midi, vin blanc et rouge à discrétion et le café.

### Inscription :

Françoise Rousseau 065 34 90 07  
J-C Dufrasne 065 67 92 37 ou 0479 429 516  
ou jc.dufasne00@gmail.com

**60 €** par participant à verser au compte :

**BE85 0019 2997 0806**

de l'Amicale des Cheminots Pensionnés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Attention le nombre de participants sera limité aux 48 premiers inscrits.**

**INVITATION CORDIALE À TOUS, PENSIONNÉS, PRÉPENSIONNÉS ET ACTIFS**





## MOT DU PRÉSIDENT

### BARRE À DROITE... TOUTE !



Il n'aura fallu que 31 jours pour que le MR et « Les Engagés » rédigent des accords et forment des gouvernements pour la Wallonie et la Communauté Française – Fédération Wallonie-Bruxelles.

Malgré un titre grandiloquent : « *Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire* », la déclaration de politique communautaire est avant tout une collection de principes réactionnaires à appliquer...

Dès l'introduction, le ton est donné : « *Il nous faut [...] quitter la posture stérile de la défense sans nuance [...] des acquis et des privilèges* ». Voici donc la source du mal-être : des privilégiés qui profitent d'acquis injustifiés. Mais, de qui s'agit-il ?

Lisons la suite pour tenter d'identifier ces profiteurs.

Une première piste : « *ne plus permettre à des ASBL de dévoyer de l'argent public pour des actions de promotion des partis politiques* ». Cette proposition doit certainement venir des Engagés... On a rarement vu une telle capacité d'autocritique dans le monde politique... Hum ! Continuons la lecture plus sérieusement.

« *La modernisation et la simplification des statuts* », les définitifs bénéficient-ils de privilèges injustifiés ? L'exigence de titres (diplômes spécifiques) pour les enseignants est-elle abusive ?

« *L'évaluation, et le cas échéant l'ajustement des charges de travail entre les enseignants de disciplines différentes...* », on dirait presque le début d'un poème de Brecht.

« *Le gouvernement limitera la possibilité d'obtenir le barème 501, ou [...] il (leur) sera demandé d'effectuer des tâches supplémentaires* ». Pas certain que cette mesure motive à l'acquisition de compétences supplémentaires. « *[...] la formation continue des enseignants au moyen de stages [...] doit être privilégiée* ». Dans la classe de qui ?

« *L'efficacité du fonctionnement actuel de ce dispositif (l'encadrement différencié) n'est pas démontrée [...]* ». Il n'y a en effet aucun moyen d'évaluer directement le dispositif, cela ne préjuge nullement qu'il soit inefficace.



« *Repenser le processus d'orientation vers l'enseignement spécialisé* ». Dans le but de faire des économies d'encadrement ; certains enfants n'en ayant pas « réellement besoin ».

« *Le gouvernement évaluera également les mesures de gratuité relatives aux fournitures scolaires de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> primaire et le cas échéant adaptera cette mesure* ». Dans quel sens ? La réponse se trouve plus loin. « *Afin de [...] responsabiliser les parents qui en bénéficient, le Gouvernement veillera à revoir les dispositifs actuels qui permettent la gratuité de l'accueil pour prévoir une participation, même symbolique* ».

Nous avons donc la liste de ceux qui sont responsables de la situation économique difficile, du mal-être dans le secteur : certains « *fonctionnaires* » qui bénéficient d'avantages ayant été accordés à des époques révolues, une certaine population, pas trop clairement identifiée (mais sans doute pauvre) à qui on accorde des largesses inefficaces et déresponsabilisantes. Il ne manque guère qu'une mise en cause des « *malades* » (présente seulement en sous-texte) pour avoir la collection complète de l'argumentaire populiste d'une droite décomplexée. Si tu ne te sens pas bien, si le système fonctionne mal, regarde ton voisin, c'est lui le coupable, pas le système... Nous ne pourrons jamais accepter cette vision.

Pour la combattre, nous devons mettre toute notre énergie pour maintenir et reconstruire la solidarité de tous les travailleurs. Pour ne pas permettre de nous diviser et pour défendre les plus faibles. Nous allons devoir démonter ces mécanismes de division car le bien-être de chacun, c'est d'abord le bien-être de tous.

**Ce n'est qu'un début camarades, préparons-nous au combat !**

# FINANCEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES : L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FAIT PLIER LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

*Après une saga aux rebondissements interminables, il semble finalement que le SeGEC ait eu le dernier mot concernant la répartition des fonds pour la rénovation des bâtiments scolaires. La fin du « saint financement » n'est pas encore pour demain...*

L'état des bâtiments scolaires a toujours fait couler beaucoup d'encre, tant certains d'entre eux sont en manque cruel de financements et de rénovations. Le désinvestissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dans les infrastructures scolaires depuis la communautarisation de l'enseignement en 1989 pose question et pourrait faire l'objet à lui seul d'un article.

## DE NOUVEAUX FONDS

Semblant vouloir enfin prendre le problème du délabrement du parc scolaire à bras-le-corps, le Parlement de la FWB, sous l'impulsion du ministre socialiste Frédéric Daerden durant la législature précédente, a voté un « Plan d'investissement exceptionnel » additionné à des subsides européens pour un montant total s'élevant à plus d'un milliard d'euros. Un budget conséquent, mais qui s'est avéré difficile à répartir entre les différents réseaux pour la FWB : choisir en fonction du nombre d'élèves inscrits ? Privilégier les bâtiments publics ? Favoriser les bâtiments les plus délabrés ?

Le gouvernement de la FWB a dans un premier temps décidé de donner la priorité aux demandes les mieux justifiées. Le parc scolaire de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) étant la propriété de la FWB et se trouvant dans un état critique, il requiert une prise en charge urgente. Les dossiers WBE constituent donc logiquement une majorité des dossiers retenus. Une décision qui n'a pourtant pas plu à tout le monde...

## DÉSÉQUILIBRE ENTRE LES RÉSEAUX ?

Sans grande surprise, c'est l'enseignement catholique (SeGEC) qui, dénonçant une injustice, s'est précipité pour introduire un énième recours contre la décision de la FWB. Leur argument ? Le principe « un élève = un élève », prévu par la Constitution, n'étant pas respecté selon eux. Ils avancent qu'il est anormal qu'un réseau moins fréquenté reçoive davantage d'argent public, allant même jusqu'à lancer des campagnes de communication à ce sujet sur les



réseaux sociaux en reprenant toute une série d'arguments exagérés, voire erronés.

Le partage décidé par la FWB a pourtant du sens. Les bâtiments scolaires de WBE, dont elle est propriétaire, font partie du patrimoine public. Il est donc de sa responsabilité d'en garantir l'état et le bon usage. À l'inverse, les bâtiments de l'enseignement libre appartiennent à des structures privées. Il est d'ailleurs interpellant de constater que la Belgique reste l'un des seuls pays européens à financer avec de l'argent public la construction et la rénovation de bâtiments scolaires qui sont la propriété de structures privées.

Rappelons également que l'enseignement libre en FWB bénéficie tant de subventions privées (de manière assez opaque...) que publiques là où l'enseignement officiel (WBE et le subventionné officiel) fonctionne uniquement grâce aux dotations publiques. Il est donc tout à fait normal que l'enseignement public fasse l'objet d'un traitement spécifique. C'est d'ailleurs aussi ce que dit la Constitution, passage étrangement souvent omis par le SeGEC... À partir du moment où une association privée décide d'organiser de l'enseignement, ne devrait-elle pas l'assumer ?

## LA FWB COURBE L'ÉCHINE

Grâce à la pression de certains partis politiques, inutiles de les citer, l'aile gauche de l'ex-gouvernement a finalement plié. Le Parlement de la FWB, dans une ultime séance plénière avant les élections du 9 juin, a décidé d'adapter la répartition des prochaines tranches du milliard qui seront débloquées. Désormais, des plafonds de subventions par réseau ou par pouvoir organisateur seront instaurés en fonction de la population scolaire de ces derniers. Pour l'enseignement « privé », il s'agit d'une nouvelle victoire qui fragilise un peu plus l'enseignement public, les membres de ses personnels et ses élèves.

Ce revirement de situation n'augure évidemment rien de bon maintenant qu'une coalition de droite (MR-Les Engagés) dirige la FWB. La menace qui plane sur l'enseignement public (et le reste des services publics) n'est pas près de disparaître. Plus que jamais, il faudra l'affronter, la combattre.

C'est dans ce sens que la CGSP Enseignement continue la lutte pour mettre fin au marché scolaire, à la guerre des réseaux et à l'inégalité entre les élèves. La solution ? Créer un réseau public unique !

## RÉGIME DE DPPR : MENACÉ PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DE DROITE ?

*Alors qu'un nouveau gouvernement – entièrement de droite cette fois-ci – a récemment pris ses fonctions en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de nombreux acquis sociaux se retrouvent à nouveau menacés ou pointés du doigt. Parmi eux, le régime de DPPR (disponibilité précédant la pension de retraite) spécifique à l'enseignement.*



Ce système est, depuis qu'il a été instauré en 1996, régulièrement la cible de critiques de la part du monde libéral. Selon les plus mauvaises langues, la DPPR serait un privilège injustifié, trop coûteux et plus en phase avec la pénurie que connaît actuellement le secteur. On affirme aussi souvent que le nombre de DPPR explose depuis quelques années. Pourtant, nombreuses de ces critiques sont exagérées et dénuées de toute nuance.

### LA DPPR, CIBLE HABITUELLE DE CRITIQUES

Pour rappel, le régime de DPPR a été mis en place pour permettre aux enseignants d'aménager leur fin de carrière (de manière irréversible) avant leur mise officielle à la retraite. Il existe cependant des conditions d'accès à ce régime, parmi lesquelles la plus importante : le membre du personnel doit être nommé à titre définitif. La DPPR peut être totale ou partielle, en fonction de l'âge du membre du personnel et du nombre d'années de services. Ne sont pas concernés par ce régime le personnel administratif et le personnel ouvrier.

### ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

Historiquement, le système a été mis en place dans le cadre des restructurations d'écoles et de pertes d'emplois. Il est ensuite apparu nécessaire de maintenir les DPPR en raison de la détérioration des conditions de travail des enseignants et d'une pénibilité croissante. Enseigner pendant plusieurs années peut éreinter, tant physiquement que mentalement, certains enseignants qui, une fois arrivés à un certain âge, ne sont plus en mesure de maintenir la cadence. Il est donc légitime de leur proposer des aménagements de fin de carrière. Cela existe d'ailleurs aussi pour d'autres métiers pénibles, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Autre point important : non, la DPPR ne permet pas au membre du personnel de conserver l'intégralité de son traitement. Le traitement octroyé aux enseignants qui partent en DPPR est bien moindre. C'est pourquoi il est aussi erroné d'assimiler la DPPR à une prépension, système dans lequel le traitement perçu pourrait être plus élevé.

D'ailleurs, depuis 2011, le régime des DPPR a fortement été revu et est devenu beaucoup moins attractif. Ajoutez à cela les mesures fédérales qui ont reculé un peu plus l'âge de la pension et de la pension anticipée, et qui par conséquent ont retardé le départ en DPPR de certains enseignants. Ces raisons permettent d'expliquer la diminution du nombre de DPPR observée entre 2011 et 2019.

Il existe pourtant aujourd'hui un récit selon lequel le nombre de DPPR, et par conséquent le coût que cela engendre pour la FWB, aurait « explosé » depuis 2020. Un constat qu'il convient de nuancer et pour lequel il existe des explications. Comme expliqué précédemment, le recul de l'âge de la pension a entraîné un allongement de la durée de la carrière, ce qui a forcé certains enseignants à retarder leur départ en DPPR, créant ainsi une période de transition où une baisse du nombre de DPPR a été observée, suivi d'une augmentation soudaine.

Mais cela coïncide aussi, et surtout, avec le début de la pandémie du coronavirus qui a eu indéniablement de lourdes conséquences sur les établissements scolaires, les élèves et les membres des personnels. Il est donc assez compréhensible que des enseignants en fin de

carrière, épuisés par la crise sanitaire, aient voulu utiliser les moyens à disposition pour anticiper leur retrait du monde du travail, même si cela devait se faire au prix de sacrifices financiers.

## DPPR ET PÉNURIE

S'il est donc facile pour les détracteurs de dénoncer une certaine forme de succès des DPPR (et du poids financier que cela représente), peu semblent s'intéresser aux raisons de ce succès. La réalité est qu'on n'offre aux enseignants aucune alternative. Un enseignant en fin de carrière qui aurait besoin de souffler un coup ne peut que se tourner vers la DPPR.

Il est d'autant plus grotesque d'affirmer que les DPPR n'auraient plus leur place dans un contexte de pénurie. La pénurie existe justement à cause de la détérioration des conditions de travail des enseignants. Or, pour certains d'entre eux, la DPPR représente une dernière bouée de sauvetage. Supprimer ce régime serait un nouveau coup dur pour le secteur et la pénurie qu'il connaît.

Il faudra désormais se montrer attentif aux plans du nouveau gouvernement de droite MR-Les Engagés. Ayant déjà remis en cause le régime statutaire, le régime des DPPR qui en découle est grandement menacé. Le gouvernement espère-t-il davantage le restreindre ? Ou prévoit-il tout simplement de le supprimer ? Quoi qu'il en soit, il trouvera la CGSP Enseignement sur son chemin.

## UNE RENTRÉE AU GOÛT AMER...



Le résultat des dernières élections a été une mauvaise surprise, le gouvernement de la FWB aussi et la déclaration de politique communautaire, dévoilée pendant les vacances d'été, ne semble rien augurer de bon pour les 5 prochaines années.

Il ne sert à rien d'être défaitiste pour autant. La CGSP Enseignement, plus que jamais, se montrera vigilante et intransigeante face aux politiques de droite qui seront menées par le MR et Les Engagés.

Si cette rentrée a effectivement un petit goût amer car le secteur se retrouve plongé dans l'incertitude, il est important, aujourd'hui encore plus qu'hier, de continuer le combat et de garder le poing (gauche) levé !





## ÉLECTIONS SOCIALES 2024 COMMISSION PARITAIRE 326

Cher(è)s Camarades,

Les élections sociales sont un processus important dans la vie des travailleurs du secteur privé, celles-ci leur permettent de s'exprimer et de choisir leurs représentants au sein des organes de concertation dans les entreprises, tels que le Conseil d'Entreprise (CE) et le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT). Ces élections concernent généralement les entreprises comptant au moins 100 salariés pour le CE et 50 salariés pour le CPPT.

Durant le mois de mai 2024, ces élections sociales se sont tenues dans un grand nombre d'entreprises de notre secteur, où ses travailleurs ont eu l'opportunité, via un vote démocratique de s'exprimer afin d'élire donc leurs représentants et ce pour la législature 2024-2028.

**GAZELCO**, présent sur les listes **FGTB**, a obtenu de manière générale, un résultat en légère augmentation par rapport à 2020, et peut se vanter d'avoir gagné les mandats « jeunes » (travailleurs de < 25 ans) au sein de deux gestionnaires de réseaux du secteur.

Voici sous forme de tableau, un récapitulatif reprenant les résultats des élections 2024 dans les entreprises du secteur de la CP326 et l'ensemble des mandats cumulés (jeunes et cadres) obtenus par chaque organisation syndicale et la CNC (Confédération Nationale des Cadres / Association des Cadres).

Ces résultats sont tout d'abord le fruit du travail mené par nos représentants durant la législature précédente, mais ceux-ci ont surtout été obtenus grâce à la confiance conférée à notre organisation par les travailleurs du secteur.

C'est pourquoi, il nous est essentiel de remercier fraternellement TOUS les travailleurs s'étant prononcés en faveur de la **FGTB**, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. En effet, c'est ensemble que nous serons plus forts face aux défis de demain.

La confiance qui nous a été témoignée par les travailleurs, nous confie une responsabilité des plus accrue pour les années à venir, responsabilité qui sera honorée par notre organisation syndicale.

Enfin, il est également primordial pour nous de remercier et féliciter tous les candidats **FGTB/GAZELCO** s'étant présentés, tant les élus que les non-élus pour leur courage et leur implication dans ce processus.

Fraternellement,

**Romain WIJCKMANS**  
Secrétaire fédéral **GAZELCO**

			FGTB	CSC	CGSLB	CNC/AC
Fluvius		CE	14	20	0	2
		CPPT	14	18	0	0
Electrabel	Doel	CE	3	6	0	3
		CPPT	3	7	0	0
Electrabel	Tihange	CE	7	2	0	3
		CPPT	7	2	1	0
Electrabel	Prod. Cl. Sud	CE	3	2	0	0
		CPPT	3	1	2	0
Electrabel	Klass. Prod. Noord	CE	4	6	0	0
		CPPT	3	5	0	0
Electrabel	Marketing & Sales	CE	3	3	1	3
		CPPT	2	4	2	0
Electrabel	CORP RES ES Belgium	CE	1	1	0	6
		CPPT	1	1	0	0
Electrabel	GEMS	CE	1	1	0	8
		CPPT	1	7	0	0
Electrabel	CORP GEN EUROPE	CE	2	1	0	5
		CPPT	3	2	0	0
Engie	HQ Belgium	CE	1	2	0	7
		CPPT	2	2	4	0
Luminus		CE	3	6	1	2
		CPPT	5	11	4	0
BNO		CE	4	4	4	0
		CPPT	4	3	3	0
ORES		CE	4	8	1	1
		CPPT	7	11	0	0
ELIA		CE	3	12	1	0
		CPPT	2	11	1	0
Lampiris		CE	6	1	0	0
		CPPT	5	1	0	0
Eneco		CE	2	3	1	0
		CPPT	2	4	0	0
Laborelec		CE	0	1	0	7
		CPPT	0	6	0	0
ENI SPA		CE	0	3	0	4
		CPPT	0	4	2	0
Fluxys		CE	2	4	3	3
		CPPT	2	5	3	0
Total			129	191	34	54



Cher(es) Camarades,

Grace à votre ténacité et votre engagement, nous sommes parvenus à un accord dans le dossier « presse » pour la partie francophone. Ceci nous a permis d'éviter une perte significative de poste de travail chez MPO, mais aussi, la création de contrats CDI.

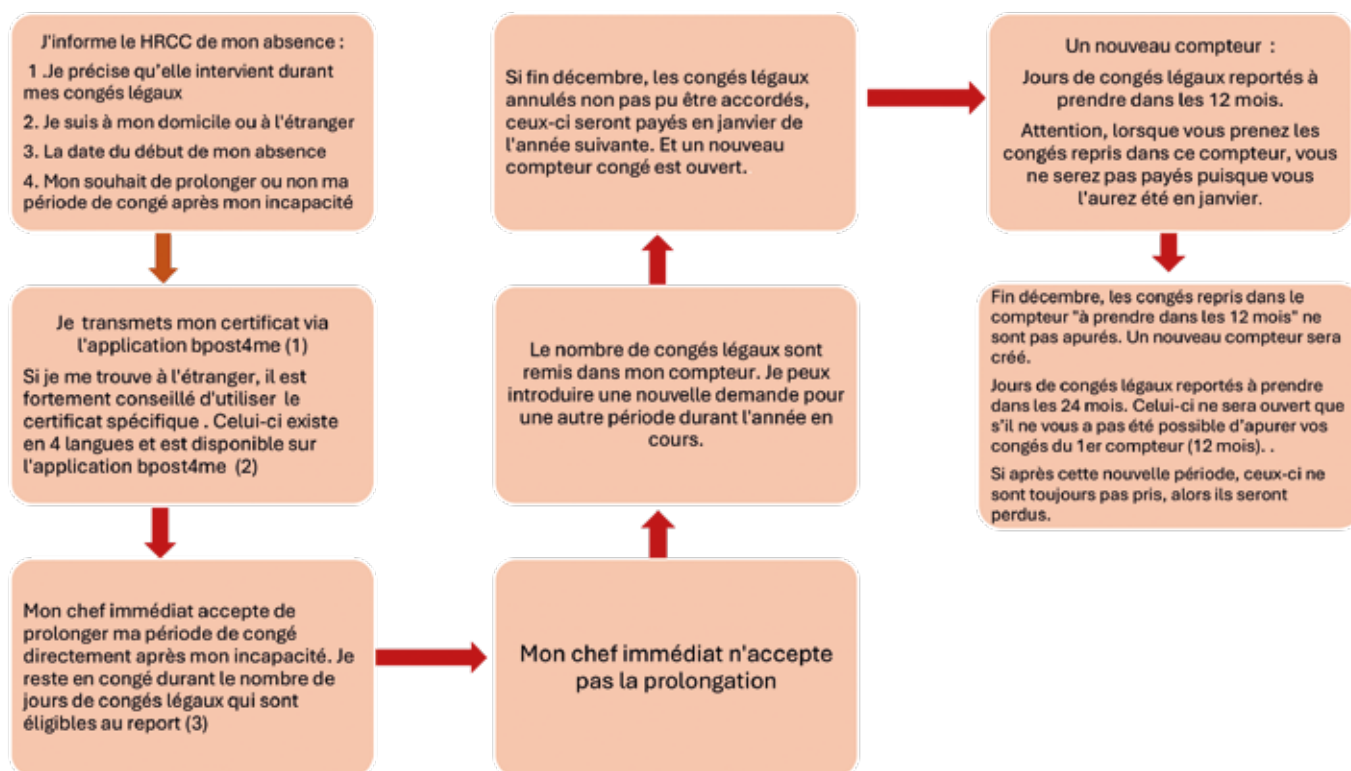
La CGSP poste reste toutefois très attentive quant aux futures décisions du gouvernement dans ce dossier.

Le secrétaire général,  
**Thierry TASSET**

## NEWS

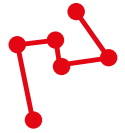
### Procédure applicable à tous les membres du personnel si la maladie intervient durant une période de congé légal.

- Appelez le HRCC (02/278 50 50) immédiatement afin de prévenir de votre maladie et de préciser qu'elle intervient durant vos congés légaux.
- En dehors des heures d'ouverture du HRCC, vous devez communiquer votre maladie en précisant qu'elle intervient durant vos congés légaux, par email, à l'adresse suivante : "hrcc@bpost.be" ou Contact HRCC.
- En cas de force majeure, un délai raisonnable est accordé.



1. Veuillez respecter le délai de remise du certificat. Maximum 10 jours ouvrables à partir du 1er jour d'incapacité.
2. Le séjour à l'étranger n'est pas une force majeure, veuillez respecter le délai pour l'envoi du certificat.  
En cas d'hospitalisation, le délai pour transmettre le certificat médical est porté à 30 jours calendrier.
3. Seuls les congés légaux peuvent être annulés et reportés, les extra-légaux et fériés libres restent planifiés durant votre période de maladie.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué de terrain pour de plus amples informations ou consulter notre site <https://www.cgspposte.be>



## TBM NAMUR-LUXEMBOURG

### Comité des Pensionnés, Prépensionnés et Allocataires Sociaux.

Le Comité des Aînés se réunira le jeudi 26 septembre 2024 à 14 h00  
à la CGSP Namur, 41 rue de l'Armée Grouchy.

**Patrick CROON** Secrétaire Régional  
**Claude BURNAY** Président Allocataires Sociaux



SOURCE : LE TEC



SOURCE : LE TEC

## EDITORIAL

Bonjour à toutes et tous,

C'est la rentrée, et déjà les premières décisions cinglantes et sanglantes des nouveaux dirigeants tombent, et les services publics sont particulièrement visés

C'est pourquoi, notre secteur Télécom-Aviation, a déposé une motion, au congrès de l'IRW CGSP, afin de soutenir et maintenir les services publics et par conséquent les entreprises publiques et publiques autonomes, telles que Proximus, la Poste, le TEC ou encore la SNCB.

Cette motion, vous pouvez la retrouver dans la Tribune

Spéciale Congrès, publiée au mois de Juin dernier, ainsi que les autres motions présentées.

Il semble d'ores et déjà évident que nous devons très prochainement battre le pavé afin de défendre nos services publics, nos entreprises publiques nationales mais aussi et surtout nos emplois, nos outils de travail et nos intérêts en général.

Et pour cela, Ensemble nous sommes plus fort !!! Ces mots prennent tout leur sens dans les combats qui nous attendent.

**Fabrice MATHIEU**

## PROXIMUS

### DÉPÔT DU CAHIER REVENDICATIF EN FRONT COMMUN SYNDICAL EN VUE D'UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

Lors de la Commission Paritaire du mois de septembre, la CGSP Télécom-Aviation déposera son cahier revendicatif qui contient les grandes lignes de revendications à négocier pour les années 2025 et 2026. Comme le veut la tradition, l'entreprise invitera ensuite les organisations syndicales à expliciter les diverses thématiques inscrites dans ce cahier en vue d'établir des premières pistes de réponse aux exigences syndicales. A l'instar des deux cahiers revendicatifs précédents, cette année marquera le troisième dépôt d'un cahier revendicatif en front commun syndical. Détaillons ensemble quelques volets au sein desquels sont regroupées nos revendications.

#### Volet employabilité

Au sein de ce volet, nous retrouvons des revendications inconditionnelles, comme la sauvegarde de l'emploi, que ce soit en termes de garantie du nombre d'équivalents temps-plein (aussi appelés « ETP ») afin que l'entreprise veille à combler les départs, ou d'évitement d'un dossier de réorganisation par la formation proactive des travailleurs et travailleuses. Si une réorganisation devait s'avérer inévitable, des solutions concrètes devraient être proposées aux personnes concernées par cette réorganisation (par exemple davantage de fonctions ouvertes que de fonctions qui s'éteignent, des propositions de confirmation

d'emploi par la hiérarchie, etc). Ces mesures s'inscrivent dans la continuité du dialogue social qui a été reconstruit depuis l'année 2020.



Eviter l'utilisation du transfert conventionnel d'entreprise (ou « CCT n°32bis ») constitue aussi une valeur essentielle de la sauvegarde de l'emploi. Bien que la loi prévoit certaines garanties pour les travailleurs et travailleuses concerné.e.s et que Proximus aille au-delà du minimum légal lorsqu'elle possède la qualité de cédante (nb et de cessionnaire lors de l'intégration de Scarlet), nous ne pouvons que déplorer la perte de personnel lorsque Proximus est l'entreprise cédante. Cela laisse penser que Proximus ne serait plus propice à l'épanouissement de certaines activités et de ses travailleurs et travailleuses. Par ailleurs, même si pour le fond tous les efforts sont réalisés pour que le transfert se passe dans les meilleures conditions possibles – efforts réalisés de part et d'autre de la table des négociations – pour la forme, nous sommes confrontés à la dure réalité que cet instrument impose le transfert aux employés contractuels, tandis que les statutaires bénéficient d'un choix et du droit de rester chez Proximus. L'harmonisation par le haut des droits constitue le fer de lance de la CGSP Télécom-Aviation à travers les années. Citons, pour l'illustrer, des exemples récents tels l'octroi (rétroactif pour les engagés, et structurel pour les futures recrues) des repos compensatoires (RC) aux personnes qui n'y avaient pas droit si elles avaient été engagées à partir de mars 2020 ou encore

l'octroi du bonus individuel aux personnes des niveaux 2A, 3 ou 4 engagées depuis la même date (via le dossier Yumi@MyBest qui regroupe bonus individuel et collectif). L'utilisation du transfert conventionnel d'entreprise lorsque Proximus est cédant doit, selon la CGSP Télécom-Aviation, revêtir un caractère exceptionnel au moins pour les deux années à venir. Enfin, la sauvegarde de l'emploi se décline aussi par une dérogation de la limite de temps disponible donnée aux travailleurs(euses) contractuel.le.s dont l'emploi est déclaré vacant (lors d'un dossier de réorganisation par exemple). La durée de 2 à 12 mois tient compte uniquement de l'ancienneté d'une personne pour lui permettre de retrouver un emploi. La CGSP Télécom-Aviation ne peut se satisfaire de la durée comme unique critère, en ne prenant pas en compte les offres d'emploi pertinentes publiées en interne et auxquelles l'employé.e concerné.e pourrait postuler. Ici aussi, nous devons souligner que les droits dont bénéficient les membres du personnel statutaire ne sont pas identiques aux droits dont bénéficient les membres du personnel contractuel. Les premiers n'ont pas de limite temporelle pour retrouver un emploi dans l'entreprise lorsqu'ils entrent en reconversion, tandis que les seconds reçoivent une durée définie selon leur ancienneté, à l'issue de laquelle ils seront licenciés. L'époque où on « croisait le fer » est révolue, mais l'engagement pour davantage de justice sociale est plus que jamais dans « l'air du temps ».

### Volet quantitatif

L'augmentation du pouvoir d'achat. Ce thème peut se concrétiser par l'extension des échelles barémiques aux membres du personnel qui n'y sont aujourd'hui pas soumis. La loi de 1996 qui fixe le cadre de fonctionnement de Proximus prévoit que les indexations et les augmentations barémiques sont toujours garanties. Cependant, cette même loi limite la « marge maximale pour l'évolution du coût salarial durant les deux années de l'accord interprofessionnel ». En d'autres mots, l'AIP de 2023 à 2024 pré-

voyait 0 % de marge et, selon un récent rapport du Conseil Supérieur de l'Emploi, « cette situation resterait inchangée pour 2025 et 2026 ». Cela n'augure guère de perspectives favorables pour l'évolution des salaires jusqu'à 2026 inclus.

La mise en place des échelles barémiques pour les membres du personnel contractuels soumis au mérite, et aux revenus les plus bas, serait dès lors une solution pour protéger leur pouvoir d'achat. Mieux, elle serait un premier pas vers une harmonisation des droits entre les membres du personnel contractuel et statutaire, ces derniers ayant accès à trois échelles barémiques, passent de la première échelle à la seconde après 9 ans d'ancienneté et de la seconde à la troisième après 18 ans ; il nous reste donc du pain sur la planche.

### Volet non-actifs

Dernier thème, mais certainement pas le moindre, le volet pour les membres du personnel retraité. Les comités techniques des pensionnés et prépensionnés se sont réunis pour définir leur cahier revendicatif. Parmi leurs revendications, nous retrouvons l'extension de l'aide socioculturelle à tous les pensionnés et pensionnés statutaires de niveau 1. Cette aide vise à pallier l'absence d'un pécule de vacances pour les statutaires pensionnés. Les statutaires de la fonction publique ont droit à un pécule de vacances ; les contractuels pensionnés y ont également droit. Cependant, les statutaires pensionnés de Proximus n'ont pas droit à ce pécule de vacances, raison pour laquelle l'aide socioculturelle a été instituée. Dès lors, la demande de la CGSP est de revaloriser cette aide, et surtout, de mettre fin à la discrimination des conditions d'octroi qui fait que les statutaires pensionnés de niveau 1 n'y ont pas droit ! La CGSP avait déjà fait part à Proximus, lors de la Commission Paritaire du 22 décembre 2021, de sa volonté de faire mieux à l'égard des non-actifs.

**Fabrice MATHIEU**

## SKEYES



Depuis plusieurs mois, chez Skeyes, les discussions vont bon train pour tenter de rétablir l'équilibre salarial et fonctionnel entre tous les employés, ces thèmes sont d'une importance capitale pour la CGSP, à travail égal, salaire égal.

Dans ce cadre-là, le 25 juin 2024, un accord a enfin été trouvé dans le dossier « Rémunération transparente des contractuels » pour la redistribution aux contractuels d'un budget équivalant à 2 % de leur masse salariale. Cet accord a été approuvé par la CGSP et la CSC. Le plan comporte

trois points :

- Les contractuels dont le niveau salarial est sous 80 % de leur échelle salariale, sont relevés à 80 %
- Après une analyse des RH, les anomalies constatées sur base individuelle sont corrigées
- Enfin, les contractuels dont le niveau salarial est inférieur ou égal à 120 % recevront une augmentation salariale conformément au tableau ci-dessous

Echelle	80-90	91-100	101-110	111-120
4	1,50%	1,46%	1,43%	1,39%
7	1,43%	1,39%	1,35%	1,32%
8	1,35%	1,32%	1,29%	1,25%
9	1,29%	1,25%	1,22%	1,19%
10	1,22%	1,19%	1,16%	1,13%
11	1,16%	1,13%	1,10%	1,08%
12	1,10%	1,08%	1,05%	1,02%
13	1,05%	1,02%	1,00%	0,97%
14	1,00%	0,97%	0,95%	0,92%
15	0,95%	0,92%	0,90%	0,88%

La CGSP maintient évidemment ce dossier en évidence afin que dans la foulée, nous arrivions à négocier une solution structurelle définitive, équitable pour toutes et tous.

Dans l'accord signé ce 25/06/2024, il y a également les 2 points suivants :

**- Interventions basées sur des projets, planifiées en dehors des heures normales pour le service IT.**

Dans le cadre de projets, des interventions peuvent être planifiées en dehors des heures normales afin de limiter l'impact fonctionnel.

La planification relève des services IT Infrastructure & Security et IT Corporate Application.

Les détails de l'intervention sont déterminés en concertation avec l'employé dans un délai de 14 jours.

Sursalaire de 20 % en semaine, 50 % le samedi et 100 % le dimanche et droit à une prime d'intervention égale à 4h de salaire.

Si déplacement nécessaire l'employé reçoit l'indemnité de déplacement habituelle.

Les règles de la NTS\_0153 sont d'application.

**- Postes vacants au grade de chef contrôleur CANAC et formation SVR.**

Au plus tard le 15 juillet 2024, 18 postes de chef contrôleur CANAC seront déclarés vacants et un appel à candidature sera publié.

Au plus tard le 30 juin 2025, 5 postes supplémentaires de chef contrôleur seront déclarés vacants et un appel à candidature sera publié.

Les postes seront rattachés à la fonction de SVR et les contrôleurs s'engagent à exercer ces fonctions.

La formation SVR sera dispensée durant le stage administratif (1an) pour les candidats ne l'ayant pas encore suivi.

Ce 08 juillet, nous avons eu le dernier groupe de travail statut avant la trêve estivale.

Nous y avons discuté des points suivants :

**Modification REG-0178 (PIA)**

- Modification suite à un amendement de la réglementation européenne prenant effet le 4 août 2024; la période PIA doit être la plus courte possible; ensuite, l'atco concerné dépend alors d'une autre réglementation:
  - Aptitude médicale REG-0112
  - Compétence opérationnelle REG-0132
  - Usage substances psychoactives REG-0199

**Adaptation du règlement des congés REG-0007 en fonction des accords signés ces dernières années**

- Diverses mises à jour

**Présentation des chiffres RH pour Q1 2024**

**Suivi et rappel des accords/parties d'accords signé(e)s et pas encore appliqué(e)s (aménagement des fins de carrière opérationnelle, CCT, ...)**

**Règlement de travail**

- La version disponible est la version 5 mais diverses adaptations doivent être apportées suite aux accords signés ces dernières années.

**Problématique des places insuffisantes dans les navettes électriques**

- Un problème récurrent se situe au niveau de celle de 7h36 en provenance de l'aéroport
- Nous demandons avec insistance de proposer une solution en prévoyant une deuxième navette à cette heure-là.

Enfin, nous tenons à remercier le C.U.C qui est un rassemblement de contractuels ayant fait une analyse complète et détaillée sur la problématique salariale des contractuels. Celle-ci nous a été très utile afin de mieux comprendre la gravité de la situation.

Vous pourrez trouver cette analyse complète via le QR code.

Bonne lecture.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question.

**Fabrice MATHIEU**



## IBPT

### Comité de Secteur VIII du 30-04-2024 :

Les 3 organisations syndicales ont signé un protocole d'accord qui définit le nouveau cadre organique de l'IBPT à la suite des nouvelles compétences confiées à l'IBPT, d'une part, dans le cadre de la loi relative aux conditions des livreurs de colis postaux et de l'Arrêté Royal modifiant l'arrêté royal du 14-03-2022 relatif aux indicateurs de durabilité. Dans cette perspective, le cadre organique théorique de l'IBPT est fixé à 288 Membres du personnel. Pour information, le Rapport Annuel 2023 de l'IBPT édité le 29-05-2024 précise que le cadre organique au 31-12-2023 était de 254 membres du personnel se déclinant de la manière suivante :

- Régulateur IBPT : 226 membres
- Service de médiation pour le secteur postal : 13 membres
- Service de médiation pour les télécommunications : 15 membres



### Digital Service Act (DSA) - Nouvelles compétences pour l'IBPT :

Le DSA est une législation européenne qui définit une harmonisation des règles afin d'assurer un environnement sûr et fiable afin de protéger les utilisateurs des services numériques en Europe (Réseaux sociaux et Market Places). Le DSA a pour but de lutter contre les contenus illégaux et d'imposer une obligation tant au niveau de la modération, de la transparence des algorithmes, de la publicité en ligne que de la protection des mineurs. Cette législation prévoit des obligations et contraintes supplémentaires pour les plateformes utilisées par plus de 45 millions d'Européens par mois (Facebook, TikTok, Youtube etc...).

Dans ce contexte, la Belgique a désigné 4 autorités compétentes chargées de la surveillance et de l'exécution du DSA soit 3 autorités au niveau des communautés (CSA, VRM et Medienrat) et l'IBPT au niveau fédéral. L'IBPT prendra en outre la casquette de coordinateur pour les services numériques (Digital Service Coordinator).

**Fabrice MATHIEU**

**QUAND TOUT SERA PRIVÉ,  
NOUS SERONS PRIVÉS DE TOUT !**

JUSTICE SOCIALE  
TOLÉRANCE  
LIBERTÉ DE PENSÉE

Dignité humaine

Pluralisme

PLURALISME

ESPRIT CRITIQUE

ESPRIT CRITIQUE  
ÉMANCIPATION  
TOLÉRANCE

émancipation

LIBERTÉ DE PENSÉE

Pluralisme

DIGNITÉ HUMAINE

DIGNITÉ HUMAINE

ÉMANCIPATION

tolérance

PLURALISME

pluralisme

démocratie

esprit critique

TOLÉRANCE

DÉMOCRATIE

liberté de pensée

TOLÉRANCE

PLURALISME  
JUSTICE SOCIALE  
LIBERTÉ DE PENSÉE

ESPRIT CRITIQUE

liberté de pensée

DIGNITÉ  
HUMAINE

JUSTICE SOCIALE  
TOLÉRANCE  
LIBERTÉ DE PENSÉE  
DIGNITÉ HUMAINE

JUSTICE SOCIALE

PLURALISME

DÉMOCRATIE

Liberté de pensée



L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL :  
L'ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

